



Assemblée générale

Cinquante-septième session

60^e séance plénière

Mardi 26 novembre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 98 de l'ordre du jour

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille : Année internationale des volontaires : résultats et perspectives

Rapport du Secrétaire général (A/57/352)

Projet de résolution (A/57/L.8)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 56/38 du 5 décembre 2001 et à la décision 56/473 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale va maintenant examiner les résultats et les perspectives de l'Année internationale des volontaires au titre du point 98 de l'ordre du jour.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale va débattre du volontariat et réfléchir sur l'Année internationale des volontaires. Le volontariat joue un rôle important au sein de notre société. La participation locale des volontaires est une contribution précieuse et indispensable à l'amélioration des conditions sociales, à la promotion du développement économique et à l'autonomisation des populations. Le volontariat porte sur un vaste éventail de domaines comme l'appui à la démocratisation et aux initiatives de consolidation de la paix, l'assistance électorale, le suivi des droits de l'homme, l'enseignement humanitaire, les questions

d'équité entre les hommes et les femmes, la santé et la protection de l'environnement, pour n'en citer que quelques-uns.

Le volontariat renforce le sentiment de responsabilité collective et fait pour beaucoup une différence dans la vie tout en apportant satisfaction professionnelle aux volontaires eux-mêmes. En outre, le potentiel du volontariat de contribuer substantiellement à la réalisation des objectifs du Millénaire ne peut être sous-estimé.

L'Année internationale des volontaires a été une étape majeure dans la reconnaissance du travail inlassable mené par les volontaires partout dans le monde. Elle a suscité une mobilisation de l'opinion publique et contribué à rapprocher les volontaires de diverses régions du monde et, surtout, elle a créé un environnement favorable à l'action du volontariat. Il est clair que davantage de gouvernements aujourd'hui considèrent le volontariat comme un atout précieux qui doit être intégré stratégiquement aux politiques et programmes de développement.

L'Année internationale des volontaires a été lancée en vue de réaliser quatre objectifs principaux : reconnaissance, facilitation, développement des réseaux et promotion du volontariat. Les acquis dans tous ces domaines sont remarquables. La reconnaissance du volontariat a été encouragée par un certain nombre d'études qui ont été menées au niveau mondial et national, avec un appui et une coopération

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



au plan international. Le rôle et la contribution du volontariat au développement humain ont été reconnus par les plus hautes autorités dans de nombreux pays. Ces derniers ont pris des mesures concrètes pour intégrer ces facteurs à leurs stratégies de développement. Le Programme des Volontaires des Nations Unies, créé il y a plus de 30 ans, et ses Volontaires constituent un exemple noble par la fourniture de services divers dans le monde. Le système des Nations Unies, avec ses institutions et programmes spécialisés, s'emploie à participer davantage à la promotion du volontariat.

Un acquis très important de l'Année internationale des volontaires a été la facilitation du volontariat par un certain nombre de mesures, dont la promulgation de nouvelles lois ou le renforcement des lois existantes, qui rendront l'action de volontariat dans de nombreux pays nettement plus facile. Tout aussi importantes à cet égard ont été les consultations sur les options et la création de nouveaux mécanismes et infrastructures d'appui au volontariat, tels que des centres de volontaires, des corps de volontaires, des commissions nationales, des organes consultatifs ou des instances nationales.

Un autre acquis de l'Année internationale des volontaires a été la participation d'acteurs non traditionnels, tels que le secteur privé. En outre, l'Année a mobilisé des personnes qui auraient pu être par ailleurs appelées à recevoir une aide de volontaires, tels que les personnes âgées, les handicapés, les personnes atteintes du VIH/sida et les réfugiés. Leur participation et leur autonomisation sont extrêmement importantes.

L'Année internationale des volontaires a également contribué à mettre en place des réseaux de volontaires, donnant ainsi à ces derniers un sentiment de soutien et de coopération. Elle a créé des opportunités d'organiser un certain nombre de réunions, d'ateliers et de cours de formation pour échanger des informations et des données d'expérience sur les meilleures pratiques en la matière.

Les médias, y compris les stations de radio et de télévision et les journaux, ont contribué à la promotion du volontariat. Des campagnes de promotion et des produits tels que brochures, posters et timbres commémoratifs ont été utilisés.

L'Année internationale des volontaires a placé le volontariat sur une base plus solide pour les années à

venir. Mais il reste beaucoup à faire si l'on veut que le volontariat réalise tout son potentiel. La résolution 56/38 de l'Assemblée générale de l'an dernier a fourni certaines indications utiles à cet égard. Les gouvernements doivent continuer de soutenir et de développer les infrastructures de volontariat et la coopération technique. Les organisations internationales, la société civile et le secteur privé doivent également continuer de soutenir le mouvement des volontaires. La relation exceptionnelle existant entre le volontariat et le système des Nations Unies doit se renforcer et se développer.

L'Année internationale des volontaires a joué son rôle de façon remarquable et a réactivé le mouvement de volontariat. Pour terminer, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui ont rendu possible ce succès. Un hommage particulier va aux Volontaires des Nations Unies, qui ont agi comme groupe de coordination pour l'Année internationale des volontaires, et aux nombreuses organisations de la société civile faisant appel à des volontaires, qui ont joué un rôle vital pour que l'Année ait une dimension mondiale. Notre reconnaissance va également aux nombreux gouvernements du Nord et du Sud qui ont contribué à plusieurs activités et événements spécifiques; mais surtout, l'hommage ultime va aux millions d'hommes et de femmes dévoués dans le monde entier, qui agissent mus par le sens civique, par le volontariat. Votre cause est noble et vos efforts sont précieux dans notre effort commun visant à assurer un monde meilleur. Je vous souhaite plein succès.

Je donne à présent la parole à la représentante du Brésil, qui va présenter le projet de résolution A/57/L.8.

Mme Egydio Villela (Brésil) (*parle en anglais*) :
 Au nom des 142 pays énumérés dans le document A/57/L.8/Add.1 et des délégations de l'Azerbaïdjan, du Belize, de la Bulgarie, des Comores, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, du Ghana, du Honduras, du Kirghizistan, du Koweït, du Lesotho, du Liban, de la Malaisie, des Maldives, du Myanmar, de l'Oman, de l'Ouzbékistan, de la République de Moldova, de la République islamique d'Iran, du Samoa, de la Slovaquie, de la Slovénie, du Tadjikistan, du Timor-Leste, de la Turquie, du Viet Nam et du Yémen, qui se sont associées aux groupe initial des auteurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/57/L.8/Add.1 intitulé « Suivi de l'Année internationale des volontaires ».

Cette résolution reconnaît la contribution utile des diverses formes de volontariat au développement socioéconomique. Elle considère le volontariat comme un outil puissant permettant de surmonter l'exclusion sociale et la discrimination et qui profite à la société dans son ensemble, aux communautés et aux volontaires eux-mêmes. Elle reconnaît également que le volontariat, en particulier au niveau communautaire, contribuera à réaliser les objectifs de développement du Millénaire ainsi que les objectifs fixés lors des grandes conférences et des sommets des Nations Unies. Selon le projet, l'Assemblée, dressant l'inventaire des résultats très positifs de l'Année internationale des volontaires et du réseau très développé de comités qui ont été formés à tous les niveaux, avec une large participation des différents secteurs de la société, se féliciterait des différentes évolutions des politiques, de la promulgation de législations tendant à faciliter la croissance et le développement du volontariat bénévole et du rôle crucial joué par les Volontaires des Nations Unies dans la préparation et la célébration de l'Année.

Ce projet de résolution servira de guide à nos actions futures. Dans le cadre du suivi de l'Année internationale, les gouvernements et le Secrétariat sont appelés à observer et à promouvoir le 5 décembre en tant que Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social. Les Volontaires des Nations Unies sont invités à renforcer les capacités du réseau, à diffuser davantage d'informations et de connaissances et à gérer les ressources grâce à un réseau de volontariat mondial sur Internet. Toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé, par le truchement du volontariat d'entreprise, sont encouragés à continuer d'appuyer les activités bénévoles, et les organisations pertinentes du système des Nations Unies sont appelées à intégrer le volontariat sous toutes ses formes à leurs politiques, programmes et rapports.

Nous espérons que ce projet de résolution, qui est déjà largement appuyé par les États Membres, sera adopté par consensus.

Le simple fait que nous soyons rassemblés ici aujourd'hui témoigne du succès de nos efforts. À présent, en portant notre attention sur la consolidation de ce succès, nous serons peut-être en mesure de concrétiser à long terme le rêve de créer un monde meilleur grâce au volontariat. C'est ce rêve que je souhaite partager avec tous les représentants, le rêve

d'engager chaque être humain dans une action bénévole destinée à relever avec diligence le défi essentiel qu'est l'édification d'un monde meilleur. Le volontariat permet d'autonomiser chacun. Il favorise la participation de l'individu à notre destinée commune.

La promotion du travail volontaire permet à chaque être humain de s'épanouir pleinement, enrichit le volontaire et en fait une personne meilleure. Des personnes meilleures sont nécessaires pour créer un monde meilleur. En outre, le volontariat renforce l'amour-propre de l'ensemble des participants, ceux qui donnent et ceux qui reçoivent. Il encourage la tolérance, la solidarité et la confiance. Il s'agit certainement d'un pilier pour la paix, la justice, l'égalité et le développement durable.

Le mot volontaire vient du latin « voluntas » qui signifie volonté, volonté humaine ou libre arbitre. Nous devons tous nous rappeler le pouvoir réel et la valeur de la volonté humaine. C'est grâce à l'inspiration fournie par le libre arbitre de nos peuples que cette Organisation a été créée sur les débris de l'autoritarisme, des conflits et de la discrimination. Seule la force de la volonté humaine permettra de faire de ce monde un endroit meilleur.

Au cours des dernières années, le Brésil a connu une participation accrue de la société civile. D'après les recherches, un Brésilien sur quatre consacre son temps et ses talents à des activités bénévoles. Les statistiques quant à l'investissement social des entreprises révèlent une augmentation impressionnante durant l'année écoulée. Une étude a montré que les deux tiers des entreprises brésiliennes parrainent une forme ou une autre d'activité sociale. À la suite des activités organisées dans le cadre de l'Année internationale des volontaires, en 2001, on reconnaît davantage au Brésil l'effet de la participation civique et des bienfaits du volontariat. Permettez-moi de citer quelques-unes de ces activités.

Premièrement, des milliers d'étudiants du secondaire pratiquent le volontariat dans l'ensemble du pays et s'occupent de planifier et d'exécuter des projets qui enrichissent leur éducation et qui permettent une intégration accrue des communautés et des écoles. Deuxièmement, les lycées encouragent le volontariat en tant qu'activité périscolaire fort souhaitable. Les écoles montrent à la société que le volontariat est un ingrédient essentiel de l'éducation en reconnaissant le travail bénévole des élèves dans leurs bulletins

scolaires. Troisièmement, les entreprises accueillent favorablement les jeunes adultes qui ont participé à la vie de la société en tant qu'étudiants et embauchent des demandeurs d'emploi qui ont consacré une partie de leur temps et de leur énergie à améliorer la société. Quatrièmement, les cadres d'entreprises découvrent que les activités bénévoles sont susceptibles d'améliorer le travail d'équipe – ce qui donne des résultats positifs sur le plan de la productivité – et d'assainir le climat sur le lieu de travail. Cinquièmement, le travail bénévole n'est plus un acte de charité qui impliquait en majeure partie des personnes qui étaient au chômage mais relève à présent du domaine de l'esprit d'entreprise où des personnes actives et non actives s'engagent librement à améliorer leur communauté. Aujourd'hui, le volontariat concerne chacun, femmes, enfants, adolescents, personnes âgées ou handicapés.

La société civile au Brésil s'est placée, grâce au volontariat, au cœur même de la production d'un capital social et de la sensibilisation au développement durable. La solidarité renforce la fibre morale de nos communautés et le tissu social de nos sociétés. Au Brésil, nous nous sommes rapprochés de la réalisation de notre rêve d'autonomiser chaque être humain, mais il reste encore beaucoup à faire et nous en ferons encore bien plus.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement japonais, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, d'avoir accédé à vos hautes fonctions ainsi que remercier les représentants des Volontaires des Nations Unies pour avoir mené à bien les préparatifs de cette réunion importante. Ma délégation s'engage à vous offrir toute sa coopération, Monsieur le Président, alors que vous présidez cette séance de l'Assemblée consacrée aux résultats et aux perspectives de l'Année internationale des volontaires.

Depuis leur création en 1971, les Volontaires des Nations Unies ont mené à bien des missions dans le monde entier en réponse aux demandes de la communauté internationale d'appuyer le développement, de fournir l'aide humanitaire ou de surveiller le déroulement d'élections justes. Ils ont renforcé les activités bénévoles à bien des égards et ont joué un rôle remarquable en mobilisant la participation communautaire en faveur de la coopération internationale à l'échelle mondiale dans les domaines

où l'Organisation des Nations Unies est la seule susceptible d'agir efficacement.

L'an dernier, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont célébré avec un grand succès l'Année internationale des volontaires. Il demeure nécessaire pour les peuples du monde de poursuivre ces activités dans les années à venir en s'appuyant sur l'esprit du volontariat.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour poser une question. Pourquoi le volontariat est-il indispensable? Il y a autant de réponse que de lieux dans le monde. Mais le volontariat a ses racines dans le simple fait que les peuples ne vivent pas en autarcie. Tout au long de nos vies, nous sommes en quête perpétuelle d'une vie meilleure. Nous nous efforçons d'améliorer nos conditions de vie et de renforcer notre bien-être et notre environnement matériel. Mais est-ce bien la seule façon de vivre? Je ne le crois pas. Chacun de nous a un cœur et se soucie des personnes qui ont mal et qui souffrent. Autrement dit, nous sommes nés pour nous entraider. Il est donc nécessaire pour nous de porter plus loin le concept du volontariat. Nous pouvons commencer par les plus petites communautés qui nous environnent et puis élargir notre sphère du volontariat en partageant les joies et les difficultés rencontrées ainsi que les enseignements tirés.

À l'évidence, l'ONU, en tant qu'institution universelle unique dans le monde, peut jouer un rôle important pour renforcer le volontariat. Il est tout à fait encourageant pour nous que la communauté internationale ait enregistré des progrès considérables dans ce domaine depuis la célébration de l'Année internationale des volontaires, en décembre de l'année dernière. Les échanges d'informations et de données d'expérience ont été utiles et l'enrichissement récent du site Internet de l'Année internationale des volontaires est la preuve des progrès réalisés.

Je voudrais évoquer brièvement l'augmentation, ces dernières années, du nombre de volontaires au Japon. Par exemple, il y avait en 1980 au Japon environ 16 000 organisations bénévoles et environ 1,6 million de volontaires. En 2001, ces chiffres sont respectivement passés à quelque 97 000 et 7,2 millions.

Dans ce contexte, je voudrais maintenant appeler l'attention de l'Assemblée sur ce que le Gouvernement japonais a accompli pour faciliter les activités bénévoles l'an dernier. Il a, par exemple, pris un certain nombre de mesures en matière de relations

publiques, de sensibilisation du public, de collecte d'informations sur le volontariat et de mise en valeur des ressources humaines. En général, il a accordé la plus grande place à la promotion du volontariat et aux cours de formation mis en oeuvre pour encourager des jeunes dirigeants volontaires. Outre les cours de formation, le Gouvernement japonais a prévu d'organiser un colloque et un atelier sur le volontariat en février prochain, auxquels il invitera les dirigeants des principaux groupes de volontaires du monde entier.

Il importe aussi, au niveau institutionnel, de faciliter les activités bénévoles dans la société civile. Comme l'indiquait le représentant du Japon à la cérémonie de clôture de l'Année internationale des volontaires, en décembre dernier, le Gouvernement japonais a mis en place un système fiscal préférentiel qui vise à encourager les donations aux organisations à but non lucratif. De même, le Gouvernement japonais a accompli d'énormes efforts pour populariser la célébration, le 5 décembre, de la Journée internationale des volontaires. Et sur l'initiative de la société civile, diverses activités se dérouleront ce 5 décembre.

Les établissements d'enseignement sont bien placés pour faire mieux apprécier au public l'importance du volontariat. Au Japon, les étudiants des établissements d'enseignement primaire et secondaire du premier cycle se livrent à des activités bénévoles au sein de leurs communautés dans le cadre des programmes scolaires. Et ces dernières années, une portion croissante de la population active a commencé à s'engager dans des activités bénévoles. Pour favoriser cette tendance, le Gouvernement japonais a préparé une série de documents d'information.

En outre, nous disposons d'un système unique d'aide aux activités bénévoles à l'étranger. La caisse d'épargne de la poste japonaise, dans le cadre de la campagne intitulée « L'Épargne postale pour le volontariat international », encourage les détenteurs de comptes à faire don des intérêts accumulés par leurs comptes. Cela a dégagé une aide d'un montant d'environ 3 millions de dollars qui a été octroyée à quelque 140 organisations non gouvernementales engagées dans 150 projets bénévoles.

Et, dans le cadre de l'aide internationale aux activités bénévoles, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) envoie des volontaires seniors, qui ont entre 40 à 69 ans, dans les pays en développement en réponse au nombre croissant de

demandes de coopération technique de plus en plus diverses formulées par les pays en développement. Les volontaires seniors sont des personnes qui disposent d'un riche savoir et d'une longue expérience dans de nombreux domaines et qui sont motivées par le désir de faire du volontariat.

Pour terminer, je voudrais remercier les Volontaires des Nations Unies du travail extraordinaire accompli à répandre l'esprit de volontariat et exprimer notre reconnaissance sincère à Mme Capeling-Alakija, la Coordinatrice exécutive, et à son personnel de leur rôle de chef de file. Le peuple japonais appuie les volontaires et compte poursuivre sa contribution aux activités des Volontaires des Nations Unies.

M. Moesby (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie – et les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

Le dévouement et l'enthousiasme dont les volontaires font montre dans leur travail et les projets entrepris représentent l'une des meilleures expressions d'humanité – un simple désir d'aider autrui sans attendre de récompense, un élément fondamental de la nature humaine et une valeur essentielle de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis le lancement de l'Année internationale des volontaires en 2001 des progrès importants ont été réalisés pour valoriser le volontariat, le faciliter, former des réseaux et promouvoir l'action bénévole, principaux buts de l'Année internationale.

Un outil essentiel utilisé pour atteindre ces objectifs mérite une attention particulière : il s'agit de l'Internet. En se servant abondamment de l'Internet et d'autres médias électroniques, les volontaires ont réussi à étendre leurs réseaux et à accroître l'échange de connaissances et d'information entre eux. L'Internet a relié les nombreuses manifestations d'action bénévole et démontré sa capacité de multiplier les idées et de mettre en commun les pratiques optimales. L'Union européenne se félicite de la croissance du volontariat dans le cyberspace et encourage les parties

prenantes à continuer de se servir des possibilités offertes par l'Internet.

Le défi que nous devons relever aujourd'hui consiste à consolider les succès obtenus par l'Année internationale et à faire en sorte que l'élan imprimé par l'Année soit mis à profit sur le plan pratique afin de faire avancer le programme de volontariat.

À la suite de l'Année internationale, la législation et les politiques pertinentes ont été améliorées dans de nombreux pays afin de supprimer les obstacles éventuels au travail bénévole et de créer des possibilités de volontariat. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour que chaque société et chaque individu aient véritablement les meilleures chances de tirer parti du volontariat, aussi bien en tant que volontaire qu'en tant que bénéficiaire. C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité de cette tâche importante, qui consiste à élargir davantage le champ d'action des volontaires et à en assurer la viabilité à long terme. L'Union européenne est convaincue que c'est en établissant des partenariats avec la société civile et le secteur privé qu'on y parviendra le mieux. L'adoption de mesures conjointes par les pouvoirs publics et les associations bénévoles peuvent les aider tous deux à réaliser leurs objectifs communs.

Les États membres de l'UE ont tiré parti de l'impulsion donnée par l'Année internationale pour lever les obstacles juridiques et administratifs au volontariat dans les contextes aussi bien national qu'international, inspirés par les objectifs stratégiques formulés par les Nations Unies dans le cadre de l'Année internationale. Dans le cadre des efforts que nous ne cessons de déployer pour créer un climat propice à l'action bénévole, nous examinerons de près les recommandations et les informations que nous donne le Secrétaire général dans son rapport ainsi que les recommandations qui figurent dans l'annexe à la résolution 56/38 adoptée l'année dernière.

Le volontariat encourage la participation sociale et le civisme et renforce la société civile. Il peut aider à maintenir et à améliorer la stabilité et la cohésion de la société. Quelle que soit la forme qu'il prend, le volontariat établit la confiance et la solidarité et est un moyen de réconciliation et de relèvement. Lorsque les déshérités s'associent à ceux qui vivent dans la prospérité pour exécuter des activités bénévoles, il est

possible de créer des partenariats novateurs et de jeter des ponts entre tous les secteurs de la société.

Les activités des volontaires contribuent déjà beaucoup à promouvoir les droits de l'homme et la solidarité internationale, la lutte contre le racisme, la protection de l'environnement et le développement durable et ont ainsi facilité la mise en oeuvre des objectifs et engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire. En encourageant le volontariat, les gouvernements et la communauté internationale peuvent faire des progrès significatifs dans de nombreux domaines d'intérêt général. Par exemple, le travail bénévole est considéré comme essentiel pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux qui ont été énoncés par les conférences et sommets internationaux et qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

Ceci a été confirmé récemment à Johannesburg, où les contributions des volontaires ont été très clairement mises en relief dans de nombreux domaines, dont la gestion des catastrophes, l'approvisionnement en eau potable salubre, et les responsabilités et obligations dans le domaine écologique et social. En outre, une participation volontaire des populations aux projets et programmes qui les touchent directement – ce qui constitue un pas dans le sens d'un développement axé sur l'être humain – est un facteur clef de succès.

Toutefois, lorsqu'ils font appel au travail bénévole, les gouvernements doivent reconnaître et respecter la nature indépendante de ces contributions. Elles peuvent avoir une valeur économique considérable pour les économies nationales mais la responsabilité assumée ou la valeur économique de ce travail ne peuvent et ne devraient jamais remplacer la responsabilité des gouvernements envers leurs citoyens.

C'est un fait reconnu que les volontaires tirent une grande satisfaction personnelle des activités bénévoles auxquelles ils participent, au regard aussi bien des connaissances pratiques qu'ils en tirent que de l'amélioration de leurs compétences personnelles et professionnelles, qu'ils peuvent mettre à profit dans d'autres aspects de leur vie. Lorsqu'un individu participe à ce type d'activité humaine et sociale, l'image qu'il a de lui-même s'en trouve rehaussée et les réseaux sociaux, économiques et culturels dans le monde s'en trouvent élargis. Il importe donc au plus

haut point de promouvoir une société où tous, quelle que soit leur appartenance sociale, économique ou culturelle, soient en mesure de participer à des activités volontaires.

L'UE redit l'importance particulière de la participation bénévole des jeunes et des personnes âgées. Le volontariat peut aider à encourager la créativité et l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Il permet également l'innovation sociale. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Madrid cette année en avril a reconnu que le volontariat des personnes âgées est essentiel pour la pleine mise en oeuvre du Plan d'action adopté par l'Assemblée. Ensemble, ces deux groupes de volontaires permettent un transfert intergénérationnel et un développement des connaissances, de l'expérience et des innovations qui profitent aussi bien à la société qu'aux volontaires.

L'Union européenne saisit cette occasion pour appeler l'attention des États Membres sur le projet de résolution sur le suivi de l'Année internationale des volontaires présenté aujourd'hui par le Brésil.

Nous voulons également saisir cette occasion pour réaffirmer notre appui au Programme des Volontaires des Nations Unies et à son rôle central de coordination pour les volontaires et le travail bénévole.

Nous espérons que toutes les parties prenantes se serviront du débat d'aujourd'hui et de la célébration de la Journée internationale des volontaires le 5 décembre pour donner la preuve de leur véritable détermination de faire encore mieux connaître le volontariat, de le faire prospérer et de permettre à la société internationale de retirer un avantage de ce modèle d'humanité.

M. Atta (Égypte) (*parle en arabe*): L'Année internationale des volontaires est un concept extrêmement important dans le contexte de notre monde moderne, où les pressions de la vie accroissent de jour en jour l'écart entre les possibilités limitées des gouvernements et les besoins illimités des peuples – d'où l'importance de l'action civique afin de combler cet écart grâce à des efforts collectifs organisés se fondant sur la réorientation des ressources vers les secteurs et les domaines qui en ont le plus besoin.

L'Égypte accorde une grande importance à l'action civique et au travail que font les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations

internationales, ainsi qu'aux efforts déployés par les gouvernements et par le secteur privé. L'Égypte a été parmi les premiers pays à créer un Comité pour l'Année internationale des volontaires; elle l'a fait pour réaffirmer les principes et les objectifs énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/17, qui a proclamé l'année 2001, Année internationale des volontaires. Ce comité comptait parmi ses membres des représentants de tous les éléments s'intéressant au volontariat, tels que le secteur gouvernemental, le secteur privé et la société civile. Il a coordonné les préparatifs de l'Année et créé un mécanisme destiné à gérer les initiatives bénévoles dans les années à venir.

L'Égypte a célébré l'Année internationale des volontaires d'une manière concrète, en axant son action sur plusieurs aspects, dont l'information. Il a été fait une large place au rôle d'information que joue le volontariat dans différents domaines afin de servir la société et de promouvoir l'action bénévole, notamment chez les jeunes. Des débats et des entretiens télévisés et radiodiffusés ont été organisés avec des volontaires afin de parler de leurs différents projets et activités. Plusieurs tables rondes sur le rôle des volontaires dans la société ont aussi été organisées et retransmises à la télévision. L'on a ainsi pu évaluer leurs besoins et essayer de trouver des solutions à leurs divers problèmes. Un timbre commémoratif a été émis à l'occasion de l'Année internationale des volontaires. Deuxièmement, le Ministère égyptien de la jeunesse a organisé de nombreux concours administrés par l'Union générale des scouts et des guides, dont un projet national consacré au développement des villages égyptiens. De tels projets ont eu le double avantage, d'une part, de développer et de moderniser de nombreux villages et d'améliorer la qualité de vie qu'on y trouve et, d'autre part, de renforcer le sentiment d'appartenance et de participation parmi les jeunes. À cet égard, je voudrais évoquer la conférence internationale d'aide aux personnes ayant des besoins spéciaux qui a été organisée en août 2001 par l'Union générale des scouts. À cette occasion, un manuel, le premier du genre, a été préparé à l'intention des organisations de volontaires de l'Égypte et des autres pays arabes. Une liste des pionniers du volontariat en Égypte a été dressée, mettant l'accent sur le travail de ces pionniers afin d'en faire un modèle pour les jeunes. Un camp de formation des volontaires et d'autres participants gouvernementaux a également été créé.

Le Gouvernement a intégré des volontaires à différentes délégations officielles, notamment aux réunions internationales organisées dans le cadre de l'Année internationale. La société civile est également impliquée et le secteur des affaires a accéléré ses efforts, aussi bien matériels que financiers, dans ce domaine. Tout cela démontre l'intérêt que l'Égypte et sa population portent à l'Année internationale des volontaires. Nous avons rejoint les rangs des coauteurs du projet de résolution soumis à l'Assemblée générale concernant le suivi de cette Année. Je voudrais insister à nouveau sur l'importance qu'il y a à poursuivre les efforts entrepris dans le domaine du volontariat au niveau tant national qu'international une fois l'Année internationale des volontaires terminée afin d'entretenir l'élan créé, ce qui, à son tour, encouragera les jeunes à poursuivre leurs efforts au service de leur pays et de leur société.

M. Nguyen Thanh Chau (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Sept ans se sont écoulés depuis que le Sommet de Copenhague sur le développement social a clairement placé la question du développement social au centre du débat politique international. La Déclaration de Copenhague a énuméré les concepts, principes et buts fondamentaux du développement social et est convenue d'un certain nombre d'engagements. Parallèlement à la Déclaration, le Programme d'action a mis en relief la création de conditions propices au développement social et les trois questions essentielles que sont l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale.

L'élimination de la pauvreté – l'entreprise inachevée du XXe siècle et désormais l'un des principaux objectifs du vingt-et-unième – a été à nouveau mise au premier plan à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation ».

La Déclaration du Millénaire a fixé un objectif clair, à savoir réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015, réaffirmant l'importance essentielle de lutter contre la pauvreté dans le processus de développement social de toutes les sociétés, en particulier dans les pays en développement. Dans le même ordre d'idées, la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté a également appelé à lancer une campagne mondiale à cette fin.

Un élément important, pour garantir des progrès concrets en faveur de la réalisation des objectifs énumérés, est que tant les gouvernements nationaux que la communauté internationale doivent entreprendre des efforts concertés, s'appuyant les uns les autres. On sait que nombre de gouvernements, dans le monde en développement, ont sincèrement tenté de lutter contre la pauvreté au niveau national, et ils ont obtenu certains résultats encourageants. Au Viet Nam, par exemple, au cours des 10 dernières années, le taux de pauvreté a été réduit de 30 % à 10 %. Aujourd'hui, il demeure toujours plus de 1 000 villages répertoriés comme vivant dans la pauvreté extrême, mais cette pauvreté sera éliminée d'ici à 2015, comme s'y est solennellement engagé le Gouvernement.

Au niveau international, le système des Nations Unies et ses institutions, fonds et programmes ont réagi activement face à cette responsabilité particulière et leur contribution importante a été largement reconnue. Toutefois, pour aider les gouvernements nationaux à élaborer et à mettre en oeuvre efficacement leurs programmes respectifs d'élimination de la pauvreté, une coopération internationale suffisante, y compris s'agissant du partage des expériences acquises, un approfondissement et un élargissement de la coopération technique, un effort de renforcement des capacités et la participation et le soutien actif des institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies revêtent la plus haute importance.

Une autre question importante à notre ordre du jour est celle des personnes handicapées. Selon les statistiques de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, il y a près de 600 millions de personnes handicapées dans le monde, dont plus des deux tiers vivent dans la région de l'Asie et du Pacifique. De surcroît, selon les statistiques de la Banque mondiale, ces personnes handicapées représentent un cinquième des personnes les plus pauvres du monde. L'augmentation du nombre de personnes handicapées peut être attribuée aux problèmes sociaux, à la dégradation de l'environnement, aux maladies, aux catastrophes naturelles et à celles provoquées par l'homme, ainsi qu'aux guerres et aux conflits armés dans de nombreuses régions du monde. Leur intégration sociale et la garantie de l'égalité de droits et de l'égalité des chances pour ces personnes sont donc d'une importance cruciale pour de nombreux pays de par le monde. Nous nous réjouissons de la création d'un

Comité spécial sur la question d'une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés, qui traitera pleinement des droits et de la dignité de ces personnes. Nous souhaitons au Comité spécial plein succès dans ses efforts.

Après plusieurs décennies de guerres dévastatrices, le Viet Nam a un fort pourcentage de personnes handicapées. Il y a dans le pays plus de 5 millions de personnes de tous âges qui souffrent de handicaps divers, dont 3 millions de victimes directes de la guerre, soit 6 % de la population. Répondant à l'appel international reflété dans la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, 1983-1992, et dans le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXI^e siècle, et dans le respect de la tradition ancestrale de s'occuper des moins favorisés, le Gouvernement et le peuple du Viet Nam prennent véritablement soin des personnes vulnérables, et notamment des handicapés. Pour ces personnes, il ne s'agit pas simplement de mettre en oeuvre des politiques spécifiques, mais aussi de parvenir à leur intégration véritable. Le Gouvernement s'emploie par conséquent à resserrer les liens entre le développement économique et le développement social et à promouvoir le progrès social, ce qui s'est traduit par des soins spécifiques et l'égalité des chances pour les personnes vulnérables et les personnes handicapées.

Ces dernières années, le Viet Nam a obtenu des succès spectaculaires s'agissant des soins et de la protection des personnes handicapées grâce, entre autres, à des subventions sociales, à la construction de centres de rééducation, à la mise en place de programmes nationaux de formation, à des initiatives favorisant la création d'emplois et à des projets d'élimination de la pauvreté. Pour mener à bien son action, le Viet Nam bénéficie de la coopération et de l'aide précieuse de la communauté internationale, surtout des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations régionales.

L'une des principales préoccupations actuelles de notre Gouvernement concerne les soins à apporter aux personnes, en particulier aux enfants victimes de produits chimiques toxiques comme « l'agent orange » qui ont été employés pendant la guerre. Leur situation est si catastrophique qu'on ne peut pas attendre que la recherche trouve une solution. Le Gouvernement a donc alloué des subventions au titre du budget de l'État

pour leur venir en aide. Une campagne d'aide caritative lancée aux quatre coins du pays a reçu un accueil favorable. Un grand nombre de pays et d'organisations non gouvernementales y ont pris part en fournissant une aide importante. Cependant, il est nécessaire de redoubler d'attention et d'accroître l'assistance et nous espérons contre tout espoir que l'Organisation des Nations Unies se penchera sérieusement sur la question dans la mesure de ses moyens et incitera la communauté internationale à coopérer avec le Viet Nam pour l'épauler dans ses activités humanitaires.

Le Viet Nam accueille avec une très vive satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé « Année internationale des volontaires : résultats et perspectives ». Ce rapport contient des informations détaillées sur les réalisations de la communauté internationale au cours de l'année 2001, proclamée Année internationale des volontaires, et donne un aperçu de ce que doivent être les activités de suivi. L'Année a été un succès à plus d'un titre : elle a permis la reconnaissance du rôle majeur du volontariat dans le développement ainsi que de ses précieux apports à la société; elle a également montré que l'action bénévole est plus indispensable que jamais. Ses objectifs – c'est-à-dire, valoriser davantage le volontariat, le faciliter, constituer des réseaux et promouvoir les activités bénévoles – ont été pleinement atteints grâce à une plus grande prise de conscience des résultats et du potentiel du volontariat et à la mise en place d'une centaine de comités nationaux de volontaires dans toutes les régions du monde.

Bien que le concept de volontariat soit relativement récent, le Viet Nam a été prompt à réagir en créant un comité directeur national des volontaires. Au cours de l'année, ce comité a axé son action sur de nombreuses activités – par exemple l'organisation de concours de rédaction sur les expériences d'action bénévole dans la vie communautaire et le développement national ainsi que la publication de brochures sur le volontariat au Viet Nam – dans le but de diffuser des informations sur l'Année internationale des volontaires. Les étudiants et les jeunes en général ont été encouragés à se rendre dans des régions reculées et défavorisées afin d'y aider les enfants confrontés à une situation particulièrement difficile, tels que les enfants des rues, qui sont sans abri ou qui ont été victimes de l'agent orange. Ces activités ont toutes été saluées par l'Organisation des Nations Unies.

En conclusion, le volontariat présente des perspectives à la fois sociales et culturelles. En quelque sorte, chaque volontaire devient un ambassadeur itinérant en contribuant à améliorer la compréhension mutuelle des peuples. En travaillant la main dans la main, les volontaires aident à renforcer la solidarité, encouragent la participation et le sentiment d'appartenance, créent des réseaux de réciprocité et renforcent le sentiment de responsabilité collective. Le volontariat est au cœur des objectifs des Nations Unies en matière de développement et c'est pourquoi il sert les intérêts du développement social.

M. Al-Nasser (Qatar), Vice-Président, assume la présidence.

M. Bridgeland (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole au nom des États-Unis d'Amérique devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour soutenir le volontariat aux États-Unis et partout dans le monde.

Je voudrais remercier la Points of Light Foundation et l'Association of Junior Leagues International d'avoir convoqué et dirigé le comité national des États-Unis pour l'Année internationale des volontaires. Leurs organisations ont, sans relâche, mobilisé les volontaires pour les inciter à répondre aux importants besoins des communautés aux États-Unis comme à l'étranger.

C'est pour moi un plaisir et un privilège de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'administration du Président Bush, en ma qualité de Conseiller du Président et de Directeur du Freedom Corps aux États-Unis. Tous les ans, au mois de janvier, le Président des États-Unis prononce un discours devant le Congrès des États-Unis pour rendre compte de l'état de l'Union à ses membres et au peuple américain. La tradition veut que le Président leur présente ses idées sur la manière de renforcer l'Union.

En janvier 2002, le Président Bush a exposé sa conception d'une Union plus forte, fermement ancrée dans la capacité du volontariat de répondre aux besoins vitaux tout en préservant les principes de la liberté. Il a invité tous les Américains – hommes, femmes et enfants – à consacrer au moins deux années de leur vie aux communautés américaines, à l'Amérique et au monde. Il a créé l'USA Freedom Corps, que je dirige à présent, pour aider chaque Américain à répondre à cet appel et pour favoriser le développement d'une culture

du service, du civisme et de la responsabilité dans les décennies à venir.

USA Freedom Corps est un conseil de coordination placé sous la direction du Président Bush. Ce dernier supervise l'élaboration de politiques gouvernementales qui encouragent, renforcent et appuient le volontariat. Parmi nos premières priorités figurent la réforme et l'extension des programmes de services bénéficiant d'un appui fédéral. Le Président Bush s'est engagé à doubler le nombre des volontaires du Peace Corps de façon à ce qu'à l'horizon 2007, environ 15 000 Américains fassent profiter les pays étrangers de la solidarité américaine. Il a également mis au défi le Peace Corps de toucher un nombre accru de pays de par le monde et d'étendre ses services à des besoins universels fondamentaux, tels qu'un logement décent, et ce en nouant des partenariats avec des organisations comme Habitat pour l'humanité.

Le Président Bush s'est également engagé à réformer et à consolider les programmes nationaux visant à inciter les plus jeunes et les plus âgés à recruter, former et superviser des volontaires dans tout le pays par le biais de notre Société pour le service national et communautaire. Par ailleurs, il a mis sur pied de nouveaux programmes pour aider les individus à aider leur communauté à prévenir les situations d'urgence de toute sorte – y compris les menaces terroristes – ainsi qu'à s'y préparer et à y réagir. À travers ces nouveaux programmes, qui bénéficient du soutien fédéral, les Américains peuvent désormais se porter volontaires auprès des services de police et des brigades de pompiers; des médecins et des infirmières rejoignent le Corps de réserve médicale; tandis que des particuliers reçoivent une formation afin d'apprendre à leurs voisins à réagir en situation d'urgence. Ces volontaires civils épauleront les officiers de police et les pompiers en cas de tremblement de terre, d'incendie et d'inondation ou bien en cas de crime ou d'attentat.

USA Freedom Corps travaille également avec les organisations qui sont au service de la communauté – telles que les hôpitaux, les écoles, les lieux de culte et autres organisations à but non lucratif qui constituent notre infrastructure bénévole – pour les aider à recruter et à former les millions de volontaires qui peuplent les États-Unis, afin que la communauté puisse profiter de leurs services vitaux. Ainsi, nous les aidons à évaluer et à renforcer leur capacité d'utiliser efficacement les talents des volontaires. En soutenant la recherche, en

mettant au point et en diffusant des méthodes efficaces et en offrant des ressources supplémentaires susceptibles d'être utilisées par les organisations du pays, l'USA Freedom Corps encourage des changements durables dans le secteur du volontariat.

Avec l'aide de certaines organisations, telles que la Points of Light Foundation, nous avons déjà créé un réseau de volontaires, le USA Freedom Corps Volunteer Network, qui est le plus grand système interactif d'information jamais mis en place sur les possibilités de volontariat. En y entrant leur code postal et leur centre d'intérêt, par exemple la jeunesse, la lutte contre la faim, les sans-abri ou l'éducation, les particuliers peuvent y trouver les possibilités de volontariat à temps plein ou à temps partiel qui sont proposées par plus de 60 000 organisations oeuvrant dans leur localité, dans le reste du pays et dans différentes régions du monde.

Nos partenariats s'étendent également aux entreprises et aux établissements d'enseignement. Avec leur aide, nous nous efforçons de modifier le comportement humain. Les chefs d'entreprises américains ont répondu à l'appel du Président Bush en créant l'initiative Business Strengthening America afin de permettre à leurs travailleurs et à leurs consommateurs de servir autrui. Les entreprises qui y participent s'engagent à changer leurs pratiques commerciales, par exemple en offrant des congés payés à ceux de leurs employés qui se proposent de faire du service volontaire, en coparrainant les efforts de volontariat de leurs employés et en s'assurant la coopération des consommateurs aux projets de volontariat par le biais de leur produits et de leurs services.

USA Freedom Corps travaille également avec des centaines de milliers d'écoles primaires et secondaires ainsi que des collèges et des universités disséminés sur l'ensemble de notre territoire afin d'aider nos jeunes à acquérir une philosophie du service volontaire qui durera une vie entière. Les écoles peuvent apporter un appui au service volontaire en l'intégrant au cycle d'études ou en coparrainant des activités de service volontaire et des centres de volontaires dans le cadre de structures d'appui aux étudiants. Le Ministère de l'éducation des États-Unis et des organisations de recherche privées ont constaté un accroissement du service volontaire chez les jeunes, et plus particulièrement le service volontaire qui est appuyé par les écoles, et ce depuis plusieurs décennies. Les

chercheurs s'emploient à déterminer comment ceux qui se livrent à des activités de volontariat pendant leur jeunesse se comportent lorsqu'ils atteignent l'âge adulte. Les résultats de cette recherche initiale sont très prometteurs pour ceux qui mènent des activités de plaidoyer visant à investir dans les possibilités de service volontaire destinées aux étudiants et aux jeunes. Lors d'un sondage récent, les deux tiers des adultes qui ont dit avoir fait du volontariat au cours de l'année écoulée ont déclaré l'avoir fait aussi dans leur jeunesse. Ils étaient également plus enclins à s'engager et à contribuer à des activités à but philanthropique d'organisations à but non lucratif.

Le service volontaire fournit aussi aux éducateurs américains un support de la plus haute importance pour dispenser aux étudiants un enseignement sur les institutions démocratiques et les principes fondamentaux qui sont les fondements de la nation américaine. Bien que le bureau que je dirige n'existe que depuis un peu moins d'un an, sa mission s'inscrit au sein d'une structure qui repose sur une longue tradition de volontariat aux États-Unis. Les organisations bénévoles et les efforts des volontaires qui les animent ont joué un rôle important afin de répondre aux besoins des communautés urbaines et rurales et ce depuis la fondation même de notre pays. Il reste que les étudiants américains sont trop peu nombreux à apprendre notre histoire pourtant si riche ainsi que les principes et les institutions démocratiques qui protègent leurs libertés. Par le biais du service volontaire, nous nous efforçons de les aider à établir un lien entre leur service volontaire en faveur des communautés d'aujourd'hui et les idées et les actions du passé qui ont contribué à forger notre identité nationale.

Nous souhaitons également inverser le déclin constaté en matière de bénévolat et de participation civique en général aux États-Unis parmi les adultes en formant les nouvelles générations qui vont, selon toute vraisemblance, relever avec succès les défis futurs auxquels nous serons confrontés. Il ressort de la recherche menée sur le volontariat et la participation civique que de moins en moins d'adultes américains ont fait don de leur temps et participé à des activités civiques au cours des trois dernières décennies. Afin d'accomplir notre mission et d'atteindre les objectifs fixés par le Président Bush, USA Freedom Corps doit inverser cette tendance.

Afin de mesurer l'efficacité de nos efforts, USA Freedom Corps a établi un partenariat avec le Bureau du recensement des États-Unis et le Bureau des statistiques du travail afin de créer un nouvel indicateur national du bénévolat en vue de mesurer le comportement des volontaires sur la base d'un échantillon de quelque 60 000 ménages américains appartenant à diverses couches de la population. Cette enquête nationale permettra de créer des mesures fiables et globales du comportement des volontaires qui aideront USA Freedom Corps et les autres entités qui appuient les programmes de service volontaire d'évaluer leur impact. À ce jour, la taille des échantillons servant à évaluer les tendances qui se font jour en matière de bénévolat a été relativement réduite, et il a été difficile d'établir des comparaisons annuelles fiables. Ce nouvel indicateur du bénévolat établira une nouvelle norme de recherche dans ce domaine. Nous avons collaboré avec un certain nombre de dirigeants du Royaume-Uni et du Canada à la réalisation de cet effort et avons eu des discussions fructueuses avec de nombreux membres de l'Union européenne afin de mesurer le capital social et d'encourager la société civile.

Cette nouvelle recherche, ainsi que les efforts constants que nous déployons par l'intermédiaire de USA Freedom Corps, sont une priorité de l'administration du Président Bush et continueront de l'être tant qu'il persistera des besoins humanitaires auxquels il faudra remédier en manifestant de la bonté et de la compassion. Chaque nuit, dans des communautés disséminées sur le territoire américain et à travers le monde des enfants se couchent en ayant faim ou vivent dans un foyer qui n'offre pas un abri adéquat. Chaque matin, des personnes se réveillent sans avoir accès à l'eau potable. Et chaque jour, des hommes et des femmes n'ont pas accès à des mesures de prévention ou de traitement de maladies et de troubles dont on peut facilement assurer la prévention, le traitement ou la guérison. Ces besoins sont connus dans chaque communauté, et ce sont des besoins auxquels il doit être remédié non seulement par le biais des services publics mais aussi par le temps que leur consacrent les volontaires et la sollicitude dont ceux-ci ont fait preuve.

USA Freedom Corps poursuivra ses efforts afin que chaque homme, femme et enfant américains prenne part à l'action bénévole en faveur de nos voisins. Nous espérons pouvoir tirer des enseignements des

expériences des États représentés ici sur leurs stratégies en matière de culture du volontariat. Ce faisant, nous pourrions peut-être aider nous aussi d'autres pays dont les dirigeants et les gouvernements souhaitent mobiliser le temps et les talents de leurs populations au service du volontariat. Nous attendons avec intérêt de pouvoir mettre en commun les enseignements que nous avons tirés des efforts faits dans le domaine de l'appui à la recherche et à l'établissement d'indicateurs nationaux, d'élaborer et d'encourager l'adoption de pratiques efficaces d'utilisation de volontaires ainsi que de veiller à ce que le volontariat devienne partie intégrante de chaque école, entreprise et communauté du pays. Nous aimerions aussi que d'autres dirigeants du monde, qui sont disposés à lancer en faveur du volontariat un appel qui retentisse à travers leurs communautés, à l'instar de celui qui résonne aux États-Unis à l'heure actuelle, se joignent à nous.

Nous pouvons tous nous inspirer du programme des Volontaires des Nations Unies comme modèle pour nos propres efforts ultérieurs. Depuis 1970, le Programme des Volontaires des Nations Unies a fait porter l'essentiel de ses activités sur des questions allant de l'agriculture à l'éducation. Chaque année, 5 000 volontaires des Nations Unies de 150 pays oeuvrent pour améliorer les communautés du monde. Parmi eux, il faut citer une jeune femme qui consacre son temps à créer une bibliothèque de références en ligne en faveur des enfants handicapés et de leurs familles, un homme qui offre un soutien psychologique en matière de prévention de la toxicomanie et une femme qui fait preuve de compassion et apporte de la nourriture aux victimes de catastrophes naturelles. Chacun de ces Volontaires des Nations Unies représente une lueur d'espoir.

Je remercie l'Organisation des Nations Unies de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée aujourd'hui afin de parler du dévouement et de l'efficacité des millions d'Américains qui apportent des améliorations à notre pays et dont la compassion dépasse les frontières. Je souhaite également remercier l'Organisation du soutien et de l'engagement apportés à l'Année internationale des volontaires. Les 123 pays qui ont constitué des comités en vue de promouvoir le volontariat témoignent de son succès. Mais il reste encore beaucoup à faire. J'espère que cet important débat marquera un tournant important dans l'effort consenti sur le plan mondial

afin de faire une différence dans la vie d'autrui par l'intermédiaire du bénévolat. Chacun de nous doit continuer à nous interroger sur ce que Martin Luther King a appelé la question la plus tenace et la plus brûlante : à savoir, que faites-vous pour autrui?

M. Al-Sulaiti (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Année internationale des volontaires : résultats et perspectives » (A/57/352), qui rend compte des activités menées par les volontaires au niveau national, régional et international. Il reconnaît à sa juste valeur l'oeuvre accomplie par les volontaires et souligne la nécessité de promouvoir le volontariat en vue de faciliter leur travail et de créer des réseaux de volontaires. Je voudrais aussi rendre hommage au rôle remarquable joué par les Volontaires des Nations Unies dans la réalisation de cette entreprise. Nous nous félicitons de la célébration généralisée de l'Année internationale des volontaires au niveau international et saluons les efforts entrepris par les comités nationaux à cet égard.

La réalisation du développement social et économique ne repose pas uniquement sur les efforts des gouvernements, mais aussi sur les effets conjugués des efforts fournis par les organisations de la société civile, le secteur privé et les millions de personnes qui participent chaque jour à des activités bénévoles à travers le monde. En dépit de leur diversité, le volontariat fait partie intégrante du patrimoine culturel de tous les peuples du monde. L'Année internationale des volontaires a confirmé ce fait et a été une occasion de reconnaître l'importance du volontariat dans le domaine du développement.

L'oeuvre sociale de volontariat n'est pas étrangère à notre société, l'islam l'encourage. De nombreuses sourates du Coran, ainsi que les Traditions du prophète Mahomet nous incitent à donner de nous-mêmes, de notre fortune, de notre temps et de notre jeunesse pour aider ceux qui sont dans le besoin et faire progresser notre société. L'islam a fait du volontariat un service que chacun doit rendre à la société et à la religion pour se réaliser pleinement et s'intégrer pleinement à la société.

Nous avons favorisé l'oeuvre sociale de volontariat sous plusieurs formes – l'aide aux nécessiteux, aux orphelins, aux étudiants, aux jeunes gens à marier, aux personnes endettées et à d'autres. L'institutionnalisation du volontariat a commencé en

1974 avec la création de la première société bénévole consacrée à la réadaptation des handicapés. Ensuite, plusieurs sociétés et institutions ont suivi, qui ont été créées pour mettre à profit l'énergie des individus au service de la société et pour permettre aux femmes, en particulier, de mener des activités volontaires au service de la société.

Le Qatar a déployé des efforts considérables pour promouvoir la réalisation des objectifs de l'Année internationale des volontaires en réponse aux appels et résolutions de la communauté internationale. Ma délégation aimerait donc informer l'Assemblée générale de ce que nous avons réalisé au niveau du Gouvernement et de la société civile.

Au niveau du Gouvernement, et compte tenu de l'importance du volontariat dans le développement social et du rôle des volontaires dans le fonctionnement de la société, le Conseil suprême de la famille, qui est l'organe institutionnel de protection de la famille, a créé depuis sa fondation en 1988 cinq comités spécialisés dans le volontariat au service de l'enfance, de la femme, de la jeunesse, des personnes âgées et des personnes ayant des besoins particuliers. Ces comités sont composés d'experts nationaux des deux sexes qui travaillent bénévolement pour formuler des recommandations à propos des politiques, législations et programmes relevant de leurs domaines de compétence respectifs.

D'autre part, un comité national de haut niveau a été mis en place pour coordonner l'action des organisations civiques et des entreprises privées afin de développer l'oeuvre sociale et d'empêcher les chevauchements d'activités. Ce comité a élaboré un programme complet spécialement pour l'Année internationale des volontaires afin de sensibiliser davantage le public à l'importance du volontariat.

Une nouvelle institution civile – le centre du volontariat – a récemment été créée au Qatar sous l'égide du Secrétariat à la jeunesse. Son objectif est de sensibiliser les jeunes au volontariat et de former des jeunes des deux sexes aux programmes et activités bénévoles, d'organiser des sessions de formation pour les volontaires et d'élaborer des études et des publications consacrées au travail bénévole.

Au niveau de la société civile, des institutions de bienfaisance dans le domaine du développement et le secteur privé, conscients de l'importance du rôle du secteur privé dans la promotion du volontariat pour

notre société, ont créé un prix qui est décerné annuellement à des volontaires pour montrer l'importance de ce don de travail bénévole, motiver toutes les volontés potentielles et développer le volontariat. Récemment, nous avons récompensé des enfants, de très jeunes volontaires, dans le but d'encourager et d'enraciner ce comportement chez les jeunes.

Enfin, ma délégation appuie le projet de résolution sur le suivi de l'Année internationale des volontaires pour poursuivre ainsi sur la lancée de l'Année qui vient d'être célébrée. Nous remercions les volontaires du monde entier de ce qu'ils font pour créer un monde meilleur.

M. Martínez (Honduras) (*parle en espagnol*) : Pour des raisons qui ne valent pas la peine d'être mentionnées, le Honduras s'est joint tardivement aux célébrations de l'Année internationale des volontaires. Cependant, le Honduras, peut-être plus que tout autre pays du monde, peut témoigner de l'importance du volontariat.

Il y a quatre ans, lors de la catastrophe provoquée par le cyclone Mitch, qui a fait des milliers de morts et détruit beaucoup de nos ponts, de nos routes et autoroutes – dégâts qui n'ont pas encore été entièrement réparés – la population hondurienne a pu compter sur l'esprit de solidarité de nos compatriotes, lesquels, même au milieu de leur tragédie, sont venus en aide aux plus touchés et aux plus nécessiteux. Mieux, le Honduras peut également témoigner du volontariat international, avec l'assistance qu'il a rapidement et massivement reçue de la communauté internationale à cette même occasion, au péril même de la vie des volontaires venus sans autre but que de nous aider au moment où nous en avons le plus besoin : la plus grande catastrophe de toute notre histoire. Nous les en remercions au nom du Gouvernement et du peuple honduriens.

C'est la raison pour laquelle, conscient que nous pouvons améliorer l'avenir de l'humanité grâce à la solidarité et à l'aide des volontaires – qu'il remercie en passant du fond du coeur – le Honduras propose à l'Assemblée la création d'une université du volontariat, d'une pépinière de volontaires, où serait encouragé un comportement naturel à chaque humain, depuis la nuit des temps; une université où les jeunes comme les adultes, les hommes d'affaires et même des chefs d'État ou de gouvernement, pourraient venir pour

étudier et développer leur potentiel de volontaires. Il y a exactement 1 000 ans que l'on créait la première université du monde, l'Université de Bologne, qui vit passer des hommes aussi célèbres que Beckett, Dante Alighieri, Copernic et Marconi; ce ne peut être une coïncidence. Cette université est le précurseur de toutes les technologies que nous voyons maintenant progresser à toute allure dans le monde. Le monde est prêt pour une université consacrée à l'étude du volontariat; il en a besoin.

Malgré sa pauvreté, mais avec une grande gratitude et un immense espoir dans l'avenir, le Honduras offre à la communauté internationale l'infrastructure de base de ce projet. Notre très beau territoire possède des montagnes magnifiques, des plages ensoleillées et de vertes vallées dont la sérénité et le climat se prêtent à merveille à l'étude et à la concentration dont auront besoin tous les Copernic, les Dante, les Beckett et les Marconi du bénévolat mondial. Ils pourront y étudier, dans nos paysages divers et magnifiques, et réfléchir au meilleur moyen d'édifier un monde meilleur. Je puis vous l'assurer. Cette université du volontariat est notre humble façon, au Honduras, de dire, du fond du coeur, merci.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom des Émirats arabes unis, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour vos efforts à la direction des travaux de cette session. J'aimerais également exprimer mes remerciements au Secrétaire général pour son rapport (A/57/352) et les précieuses informations qui y figurent concernant ce point de l'ordre du jour.

Malgré tous les engagements qui ont été pris par les chefs d'État et de gouvernement aux conférences internationales sur le développement social qui ont été convoquées ces 10 dernières années pour accroître les possibilités de développement social – et qui ont débouché sur les engagements collectifs internationaux assumés dans la Déclaration politique du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg pour renforcer et coordonner les mesures de développement économique et social dans les pays pauvres et en développement – des milliards de personnes vivent toujours dans des conditions économiques et sociales qui ne cessent de se détériorer et manquent des rudiments mêmes d'une vie décente. Peu de ces engagements ont été réalisés, la majorité restant inachevée du fait des obstacles et des défis considérables provoqués par la pauvreté extrême, des

maladies contagieuses fatales comme le sida, l'analphabétisme, les conflits armés, la criminalité organisée et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Réaffirmant leur appui aux recommandations et résultats des conférences internationales sur le développement social et le développement durable et convaincus que le développement social dépend essentiellement de la sécurité et de la stabilité politiques et de la disponibilité des moyens de réaliser le développement économique, les Émirats arabes unis soulignent l'importance des éléments suivants. Il convient de déployer des efforts internationaux concertés et coordonnés par le biais des organes de l'ONU pour trouver des solutions durables et viables aux conflits armés et aux guerres et pour régler les différends existants conformément aux principes de la Charte et à la légitimité internationale. Il faut réaliser pleinement et rapidement les engagements pris aux conférences sur le développement, notamment ceux qui exhortent les pays développés et les pays donateurs à consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement des pays en développement – comme cela a été souligné à la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey – et faire en sorte que l'aide publique au développement soit fournie aux pays en développement sans conditions ni ingérence dans leurs affaires intérieures. La communauté internationale, et en particulier les pays donateurs et les organisations monétaires internationales, devraient aider à l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale en mettant en place un système commercial multilatéral impartial et non discriminatoire basé sur le droit international et les normes universelles. Il faut fournir aux pays en développement du matériel scientifique et des technologies modernes leur permettant de renforcer leur développement économique et social. Cela devra aller de pair avec l'adoption de solutions efficaces, justes, globales et durables au problème de la dette extérieure de ces pays, notamment au moyen de son annulation.

Conformément aux directives du Cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, Président de l'État, qui estime que les citoyens des Émirats arabes unis constituent la véritable richesse du pays et le point central de ses efforts de développement, le Gouvernement a adopté un certain nombre de politiques de développement qui tendent à valoriser les ressources humaines nationales

et à élever le niveau de vie de tous les citoyens. Ces politiques ont placé les Émirats arabes unis parmi les 50 premiers pays du monde sur le plan du développement humain selon les normes de l'Organisation des Nations Unies en 2001. Les Émirats arabes unis ont réalisé des progrès remarquables dans le domaine du développement social en adoptant une stratégie basée sur les aspects suivants.

Convaincu de l'importance de l'éducation en tant que moteur primordial du progrès social, le Gouvernement garantit une éducation de qualité, gratuite pour tous les citoyens, de l'école primaire à l'université. Le Gouvernement a également mis en place les dernières techniques et méthodes pédagogiques, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, l'une des préoccupations principales du Gouvernement étant de mettre fin à l'analphabétisme.

Le Gouvernement a également mené des campagnes de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, l'hépatite B et d'autres maladies. Nous avons en outre mis en place un fonds qui permet aux jeunes de se marier et de fonder une famille sans fardeau financier ainsi qu'un système de sécurité social global qui octroie des subsides mensuels aux groupes vulnérables et aux centres spécialisés en vue de la réinsertion des handicapés.

Conformément à l'esprit de l'islam, qui exhorte au respect des personnes âgées, le Gouvernement a mis en place des centres médicaux spécialisés ainsi que des centres de services sociaux et de loisirs pour les personnes âgées et a contribué à la création de nombreuses sociétés bénévoles et caritatives qui offrent une assistance humanitaire aux niveaux local et international.

La politique de développement social des Émirats arabes unis ne concerne pas seulement le pays; ainsi, nous oeuvrons pour encourager le développement social et la diversité culturelle par des accords bilatéraux et régionaux en construisant des écoles, des orphelinats et des lieux de culte dans de nombreux pays voisins ou amis, outre les dons et les prêts que nous accordons à des conditions favorables aux pays en développement. Nous avons accueilli de nombreuses conférences et colloques et participé à de nombreux événements internationaux portant sur le développement social, le logement et l'environnement.

En conclusion, nous espérons que nos débats nous aideront à mettre en oeuvre les principes de la Charte, qui insistent sur le droit des sociétés au développement. Nous appelons l'Organisation à consolider ses efforts pour réaliser la paix et la stabilité dans le monde et prendre des mesures pour éliminer la pauvreté et réaliser le développement économique et social, comme prévu dans la Déclaration du Millénaire et dans les déclarations issues des conférences sur le développement, notamment la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable.

M. McIvor (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): La Nouvelle-Zélande voudrait tout d'abord exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport intitulé « Année internationale des volontaires : résultats et perspectives » (A/57/352), qui fournit un aperçu utile de ce qui a été réalisé pendant et depuis l'Année internationale des volontaires 2001.

Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande se félicite de la décision de proclamer 2001 Année internationale des volontaires. Nous félicitons tous ceux qui ont participé à l'Année internationale, y compris les divers organes de l'ONU, notamment ses Volontaires, les États Membres, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour leurs efforts, qui ont contribué au succès de l'Année et à son suivi. La Nouvelle-Zélande partage l'avis du Secrétaire général selon lequel l'Année a beaucoup contribué à faire mieux comprendre la notion de volontariat sous toutes ses formes dans le monde entier et la contribution vitale qu'il apporte à de nombreuses sociétés. Il en est résulté plusieurs faits importants.

En réfléchissant sur le suivi de l'Année, nous voudrions saisir cette occasion d'évoquer l'expérience de la Nouvelle-Zélande en matière de volontariat.

La Nouvelle-Zélande a une longue tradition de volontariat. Les volontaires apportent une contribution vitale dans divers domaines et activités, y compris les sports et les loisirs, les services d'urgence, l'éducation des enfants en bas âge, les soins aux enfants et aux jeunes, les soins aux malades ou aux handicapés, les activités communautaires des Maoris, les églises, la conservation de la nature, la protection des pêcheries, l'aide internationale au développement, les refuges pour femmes, la culture et le patrimoine, et la fourniture de conseils aux citoyens.

La Nouvelle-Zélande considère les volontaires comme des piliers de la solidité des communautés et de la société civile, de la culture, du bien-être individuel, de la famille et du développement des groupes familiaux. L'un de nos objectifs est de nouer des partenariats utiles avec les volontaires et les organisations de volontaires pour travailler à la réalisation d'un objectif commun, qui est d'assurer le meilleur appui et les meilleurs services possibles aux communautés locales. Le Secrétaire général reconnaît dans son rapport que l'Année internationale des volontaires a permis de mieux saisir la diversité du volontariat et sa contribution à la société. L'un des débats qui a pris naissance en Nouvelle-Zélande à la suite de l'Année a été la question des différentes perspectives culturelles sur le volontariat. D'une part, nous avons la perspective anglo-européenne prédominante et, d'autre part, il y a les perspectives des Maoris, des populations autochtones d'Aotearoa/Nouvelle-Zélande sur la façon dont elles contribuent à titre volontaire. Les peuples et les communautés ethniques du Pacifique ont également leurs propres perspectives.

La Nouvelle-Zélande est tout à fait d'accord sur le fait que les partenariats entre les gouvernements et la société civile sont importants pour promouvoir un climat encourageant le volontariat. Les gouvernements jouent un rôle vital dans le renforcement d'un environnement qui encourage les volontaires. Comme de nombreux autres pays évoqués dans le rapport, en Nouvelle-Zélande, l'Année internationale des volontaires a été organisée dans le cadre d'un partenariat entre le Gouvernement et la communauté des volontaires. Le groupe ministériel nommé par le Gouvernement pour l'Année internationale des volontaires, qui comprenait des représentants des communautés et des volontaires, a été chargé de promouvoir et de coordonner l'Année et de fournir des conseils au Gouvernement sur les questions de volontariat.

La Nouvelle-Zélande a été l'un des trois pays mentionnés dans le rapport du Secrétaire général qui, comme suite à l'Année, ont accru leur financement pour assurer un appui à long terme au secteur de volontaires. Près de 2 190 000 dollars néo-zélandais ont été alloués pour renforcer l'infrastructure des organisations de volontaires sur une période de trois ans. Cela a contribué en particulier à la formation de l'association Volunteering New Zealand, à la création

de nouveaux centres de volontaires, notamment dans les zones rurales et isolées, au financement du volontariat au sein des Maoris, des populations du Pacifique et des communautés ethniques et à un accroissement des informations sur le volontariat diffusées par Internet.

Une déclaration d'intention du Gouvernement pour une meilleure relation communauté-gouvernement a été publiée à la fin de l'Année internationale des volontaires. Signée par le Premier Ministre, la déclaration représente l'engagement du Gouvernement de mettre en place des relations solides et de respect au sein des communautés. Le Gouvernement a également créé, en 2001, un nouveau ministère chargé des communautés et des volontaires, illustrant ainsi son intention d'améliorer le statut de ce secteur dans la société néo-zélandaise.

Pour promouvoir un environnement de nature à encourager le volontariat, le Gouvernement néo-zélandais a également mis en place, au début de l'année 2001, un projet pour élaborer une politique sur les volontaires et le volontariat. Ce projet présente des recommandations sur la législation en matière de volontariat, identifie les moyens grâce auxquels le Gouvernement pourrait faciliter le volontariat et tend à faire en sorte que la politique du Gouvernement appuie le volontariat et les volontaires, y compris dans le contexte des obligations culturelles des Maoris, des peuples du Pacifique et des groupes ethniques. Le travail dans ce domaine se poursuit.

Enfin, l'Année internationale des volontaires a permis aux États d'examiner et de promouvoir le rôle du volontariat aux plans national, régional et international. En Nouvelle-Zélande, elle a considérablement renforcé l'appui au volontariat et son image dans l'opinion. Le Gouvernement a pris des mesures concrètes pour montrer à la communauté et aux volontaires qu'il reconnaît la contribution vitale des volontaires aux plans économique et social. Nous continuerons de travailler en faveur des objectifs de l'Année internationale des volontaires au sein de la communauté internationale élargie.

M. Tesch (Australie) (*parle en anglais*) : Comme d'autres délégations, celle de l'Australie se félicite vivement du rapport du Secrétaire général intitulé « Année internationale des volontaires : résultats et perspectives ». L'Australie a été un participant actif durant toute l'Année internationale des volontaires, qui

a eu un grand succès en Australie. Nous avons le privilège de présenter à l'Assemblée des informations sur certains faits saillants pour nous, reconnaissant ainsi devant la communauté internationale la contribution extraordinaire que des personnes ordinaires apportent régulièrement à la vie de notre pays.

Notre déclaration écrite, dont le texte a été distribué, contient plus de détails fournis par le Ministère australien de la famille et des services communautaires, et je me bornerai à en résumer certains des éléments clefs.

L'Année internationale des volontaires a conduit les autorités fédérales, d'État et locales ainsi que les communautés, les entreprises et les médias australiens à reconnaître et célébrer la contribution extraordinaire que les volontaires apportent à l'Australie et au mode de vie australien. Elle a donné à tous les Australiens l'occasion de dire « merci ». Le Ministre de la famille et des services communautaires a supervisé le programme réussi de l'Australie pour l'Année à la demande du Premier Ministre australien et l'Année internationale a été placée sous le haut patronage du Gouverneur général.

Comme dans d'autres pays, il existe en Australie une longue tradition de volontariat. Près de 32 % des Australiens adultes font don de leur temps et de leur énergie à des organisations à but non lucratif. Il est encourageant de noter que de plus en plus d'Australiens choisissent de faire du volontariat. L'accroissement le plus important concerne les personnes de moins de 25 ans et celles de 55 à 64 ans. Il semble que nos volontaires plus âgés ont plus de temps à leur disposition, une fois que les enfants ont grandi, et ils possèdent également un savoir-faire très précieux à apporter.

Durant l'année 2000, le Ministère fédéral de la famille et des services communautaires a tenu de longues consultations avec les organisations communautaires, les entreprises et le gouvernement pour définir les objectifs principaux de l'Année internationale des volontaires. Cela a permis de reconnaître et de célébrer la contribution remarquable que les volontaires apportent à une société australienne puissante et cohérente; de voir des communautés, des entreprises, les médias et le Gouvernement travailler ensemble pour une société qui encourage et favorise une culture de volontariat; et de soutenir les

communautés australiennes dans leur engagement en faveur d'activités volontaires utiles et productives.

Les initiatives du Gouvernement australien durant l'Année ont concerné trois volets : premièrement, le financement fourni aux communautés et aux volontaires; deuxièmement, le développement de partenariats importants; et troisièmement, une stratégie de communication. L'un des faits majeurs de l'Année internationale des volontaires en Australie a été la réaction largement positive des communautés aux aides et aux programmes de subventions pour l'acquisition de petit matériel. Grâce à ces programmes, le Gouvernement australien a fourni pour 12,9 millions de dollars australiens sous forme de subventions à plus de 2 100 organisations pour les aider à reconnaître, célébrer et appuyer les volontaires. Par le programme d'aide à l'acquisition de petit matériel, 2 800 autres organisations ont pu acheter des équipements et rendre le travail de leurs volontaires plus facile, plus sûr ou plus agréable.

La promotion de l'Année internationale des volontaires s'est faite en partenariat avec les entreprises et les communautés et a été marquée par l'organisation d'une grande conférence nationale ainsi que par l'octroi de prix de l'Année internationale des volontaires, en partenariat avec l'une des grandes banques australiennes et avec les autorités locales. Il y a eu également, dans le cadre de la promotion de l'Année, des financements destinés à créer une base de données de recrutement pour l'organisation Volunteering Australia et la célébration et la reconnaissance dans tout le pays des volontaires travaillant à assainir et à préserver l'environnement.

La stratégie de communication de l'Année internationale des volontaires, bien qu'ayant pour principal objectif de promouvoir l'Année internationale, a tendu également à accroître la sensibilisation, notamment parmi les non-volontaires, à l'étendue, à la portée, et à l'expérience positive du bénévolat. Le Gouvernement australien a lancé un thème de célébration différent chaque mois afin de fournir aux organisations un cadre de planification de leurs activités pour l'Année. La communication du message de l'Année internationale a également été associée à un autre jalon important pour l'Australie : le centenaire de la création de l'Australie en tant que Fédération. Il est intéressant de constater que, pour une large part, les progrès réalisés en Australie depuis la création de la Fédération, en 1901, ont été obtenus

grâce au travail acharné et au dévouement de volontaires. Le Gouvernement l'a reconnu en produisant des annonces d'intérêt général qui ont été diffusées à la télévision nationale.

Le Gouvernement australien a également salué durant l'Année la contribution précieuse des groupes communautaires en Australie et a admis la nécessité de décider de la direction à prendre. Le Conseil consultatif communautaire pour l'Année internationale des volontaires, coprésidé par Volunteering Australia et par Australian Volunteers International, a rassemblé activement des données durant toute l'année en vue d'un rapport intitulé « Programme national en matière de volontariat : au-delà de l'Année internationale des volontaires ». Le rapport a été présenté au Gouvernement lors de la dernière manifestation de l'Année internationale, le 5 décembre, lors de la Journée internationale des volontaires.

Il est encourageant de constater que depuis 2000, les fonds du gouvernement fédéral destinés à étayer le volontariat ont plus que doublé et que la recherche se poursuit sur la meilleure façon d'appuyer les volontaires. La capacité du secteur est encore renforcée par des programmes qui favorisent par exemple le développement des compétences des volontaires. Le Gouvernement australien est persuadé que les activités et manifestations qui se sont tenues durant l'Année internationale des volontaires, en 2001, ont laissé une impression forte et durable et ont fourni une base solide pour développer davantage ce secteur important de la vie communautaire australienne.

M. Lee Ho-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation estime qu'un large effort de promotion du volontariat et une participation active à ce mouvement vont tout à fait dans le sens des efforts déployés par l'Organisation pour réaliser les buts consacrés dans sa Charte. Par conséquent, en dressant le bilan des progrès réalisés durant l'Année internationale des volontaires, j'aimerais saluer les avancées faites sur le plan du volontariat, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/57/352), ainsi que les efforts faits par les Volontaires des Nations Unies dans leur rôle de facilitation.

L'esprit de volontariat que l'on s'est attaché à encourager dans le monde entier en 2001 a apporté une contribution positive à la vie des Coréens, et son effet s'accroîtra dans les années à venir. Les Coréens ont traditionnellement vécu dans des communautés

agricoles qui ont des coutumes bien établies en matière de volontariat et de partage, notamment durant les saisons agricoles nécessitant une main-d'oeuvre importante et dans les moments de grande épreuve ou de tragédie. La tradition commence à disparaître progressivement parallèlement au processus de modernisation rapide et d'industrialisation. Mais le militantisme accru sur le plan civique, au cours des dernières décennies, a permis au volontariat de trouver un terrain fertile pour une nouvelle ère de possibilités et de contributions aux niveaux local, national et international.

De nombreux pays ont eu la même expérience. Cependant, nous convenons avec la résolution 56/38 qu'il n'existe pas de modèle universel de meilleures pratiques ou mesures dans le domaine du volontariat. Les activités bénévoles sont les plus efficaces quand elles répondent à des circonstances particulières sur le terrain. Le seul dénominateur commun est que les volontaires sont des bénévoles non payés et prêts à aider.

Un autre point commun, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, est qu'il existe diverses façons de promouvoir le volontariat dans le monde pour relever les défis du XXI^e siècle : renforcer la reconnaissance du volontariat par la recherche, les institutions et les organisations; faciliter par des politiques et des législations la mise en place de l'infrastructure, le financement et l'appui du secteur privé et la participation de tous les groupes sociaux; constituer des réseaux entre les groupes de volontaires; promouvoir le volontariat grâce aux médias et à des campagnes; et utiliser les technologies de l'information et de la communication. Ces cinq moyens de promotion offrent un modèle utile pour renforcer le volontariat en tant que moteur du développement économique et social.

Les activités bénévoles sont le domaine des groupes civiques et du secteur privé. Mais les gouvernements peuvent jouer un rôle de facilitation et d'appui. Dans mon pays, le Gouvernement administre un système d'appui aux activités bénévoles, y compris en fournissant des installations publiques pour les organisations de services de volontaires, en subventionnant des projets spécifiques et en améliorant les législations pertinentes. Le Ministère de l'administration publique et des affaires intérieures fournit des subventions aux organisations non gouvernementales qui mènent des programmes de

volontariat. Depuis 2000, 12,5 millions de dollars ont été distribués annuellement par le Ministère à l'appui des activités bénévoles de groupes civiques. En outre, d'autres ministères et collectivités locales ont souvent leur propre programme d'appui aux organisations non gouvernementales reconnues. En 2000, le Ministère et les collectivités locales ont formé conjointement des centres locaux de volontaires dans le pays, recruté et formé des volontaires et publié et distribué des manuels. En outre, pour tirer le plus grand avantage de l'Année, un Comité national coréen pour l'Année internationale des volontaires a été formé pour coordonner tous les programmes et activités de l'Année.

L'année 2002 a été très chargée pour les volontaires en Corée, avec des hauts et des bas. L'expérience a grandement renforcé la capacité du pays en matière de volontariat. Du côté positif, 2002 restera dans les annales comme l'année où la Corée a accueilli avec succès la Coupe mondiale de la Fédération internationale de Football Association (FIFA). Dans chaque ville du pays où des matchs ont eu lieu, les responsables du football ont recruté entre 1000 et 3000 volontaires et les ont formés afin qu'ils les aident à organiser les jeux et à fournir toute l'assistance requise par les supporters du football et les touristes pour profiter des jeux et de leur séjour dans le pays. Il est indéniable que le bon ordre qui a régné durant le plus grand rassemblement international sportif du monde qui se soit tenu dans le pays est dû dans une large mesure à ces volontaires qui se sont dépensés sans compter.

L'esprit du volontariat s'est également manifesté en des temps difficiles quand un typhon dévastateur a frappé la partie orientale du pays en août dernier. Les routes menant vers les régions les plus touchées étaient encombrées de voitures et d'autobus transportant des volontaires pour porter secours aux communautés dans le cadre des efforts de secours et de relèvement. Nombre d'entre eux s'étaient déplacés en petits groupes : des ménagères, des familles et des collègues de travail qui s'étaient regroupés spontanément, animés d'un sens du devoir partagé d'aider les personnes dans le besoin.

Les Jeux asiatiques, qui se sont déroulés du 29 septembre au 14 octobre à Busan, en Corée du Sud, ont représenté cette année un autre épisode glorieux dans les annales du volontariat en Corée. Le recrutement méticuleux et la formation de quelque

17 000 volontaires par la ville d'accueil, Busan, ont contribué au succès des Jeux.

Pour terminer, beaucoup a été fait dans mon pays pour appliquer la résolution 56/38 et de bons résultats ont été obtenus. Au moment où nous nous préparons à célébrer le 5 décembre la Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social, ma délégation se tourne vers l'avenir et considère deux questions étroitement liées. Premièrement, au moment où les barrières qui séparent les domaines de l'activité humaine s'effondrent, le volontariat devrait maintenant être promu et renforcé en cette ère de mondialisation tout en posant des assises solides pour l'action menée au niveau local. Deuxièmement, il faudrait tirer pleinement parti des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication afin d'appuyer l'intervention traditionnelle du volontariat sur les lieux de la catastrophe. Au vu de ces deux orientations fondamentales, et mettant à profit l'élan imprimé par l'Année internationale des volontaires, ma délégation est pleinement disposée à porter le volontariat vers de nouveaux sommets tant dans notre pays qu'à l'étranger.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde est heureuse de participer aux délibérations sur les résultats de l'Année internationale des volontaires et son suivi. L'Assemblée générale a décidé en 1997, à sa cinquante-deuxième session, de proclamer l'année 2001 Année internationale des volontaires, reconnaissant la nécessité de célébrer les nombreuses contributions que les volontaires et le volontariat ont apportées à la société. La communauté internationale était manifestement arrivée à la conclusion qu'il n'avait pas été fait assez pour mettre en relief les réalisations du volontariat.

Le volontariat a été l'un des rares grands succès de la société au niveau mondial. À cet égard, le rapport du Secrétaire général intitulé « Année internationale des volontaires : résultats et perspectives » (A/57/352) brosse un tableau satisfaisant et réellement réconfortant. Selon le rapport, 123 comités nationaux ont été formés au cours de l'Année. Présent depuis des générations dans de nombreuses sociétés et sous différentes formes, le volontariat paraît avoir atteint sa maturité. L'objectif principal de l'Année internationale des volontaires – apporter des améliorations durables dans les actions bénévoles – était donc un objectif à la fois important et crucial.

M. Hussein (Éthiopie), Vice-Président, assume la présidence.

La célébration de l'Année internationale des volontaires a réussi à imprimer un élan bienvenu au volontariat. À cela ont concouru également l'institution de prix et de programmes d'études spéciales dans les écoles et les institutions, la publication de livres, de manuels et d'études, l'exécution de travaux de recherche ainsi que la promulgation et à l'amélioration des textes de lois relatifs au volontariat. Le fait qu'un grand nombre de dignitaires et de personnalités éminentes se soient associés au volontariat et lui aient accordé leur patronage a également donné un élan considérable à la réalisation des objectifs et des buts de l'Année internationale des volontaires. Cela a contribué à faire de l'Année internationale des volontaires une année réellement mémorable.

Nous souscrivons à l'affirmation contenue dans le rapport du Secrétaire général qu'un des principaux résultats de l'Année est que les gouvernements ont collectivement reconnu le rôle et la contribution de l'action bénévole et la nécessité d'adopter des stratégies pour créer un environnement plus favorable à son développement. Nous sommes d'avis que le volontariat constitue l'un des instruments principaux pour remédier au problème de l'exclusion. Le volontariat fournit aux groupes de population exclus un moyen d'avoir accès aux possibilités offertes. Amartya Sen a souligné la nécessité, compte tenu de l'adaptabilité de la langue de l'exclusion, de rectifier la rhétorique de l'exclusion pour inclure également « l'inclusion défavorable ». Il dénonce donc de « l'exclusion d'une inclusion équitable ». Comme l'indique le Secrétaire général, le volontariat permet aux populations de contrôler leur destinée. Il contribue à renforcer la solidarité, encourage la participation et le sentiment d'appartenance, crée des réseaux de réciprocité et renforce le sens de la responsabilité collective.

La richesse de la culture et du patrimoine indiens suscite chez un grand nombre de personnes d'une noble vocation. L'Assemblée ne sera donc pas surprise que le volontariat fasse partie intégrante de la culture indienne connue, dans la société indienne, sous le nom de shramdaan ou « don volontaire du travail ». Dans les années qui ont suivi l'indépendance de l'Inde, cette richesse sociale a été exploitée aux fins de développement social grâce au Plan de service national. Ce Plan a été lancé en 1969 dans le but de

faire participer les étudiants, à titre bénévole et à temps partiel, au développement socioéconomique et d'inculquer une conscience sociale chez les jeunes de la nation. Le succès de ce projet a abouti au lancement du Plan des volontaires du service national en 1977-1978, qui prévoyait la participation à l'activité bénévole à temps partiel. Un volontaire du service national participerait activement au processus de développement de la nation grâce à ses services rendus à la communauté. Cela a été complété par la suite par un autre programme de volontaires.

À l'instar de beaucoup d'autres pays, l'Inde a également participé de façon active à la célébration de l'Année internationale des volontaires et a oeuvré à sa réussite en mettant sur pied un certain nombre de programmes, dont des conférences, des ateliers, et des camps de jeunes, qui ont bénéficié d'une large participation. L'Inde considère le volontariat comme un processus continu sur la voie du développement de la nation. L'organe national suprême de planification du développement, la Commission de la planification, a été désigné comme l'institution centrale en matière de volontariat dans le pays.

Ma délégation est coauteur du projet de résolution A/57/L.8 sur le suivi de l'Année internationale des volontaires. Nous voudrions remercier l'auteur principal, le Brésil, des efforts déployés pour présenter le projet de résolution. Le projet vise à faire en sorte que l'élan imprimé au volontariat durant l'Année internationale des volontaires soit maintenu à l'avenir. Le fait que nous nous soyons au nombre des auteurs est une manifestation de notre appui au noble travail de la communauté des volontaires dans le monde.

M. Biybosunov (Kirghizistan) (*parle en russe*) : C'est avec une grande satisfaction que notre délégation a appuyé la décision de l'Assemblée générale de proclamer l'Année internationale des volontaires. C'est là un objectif particulièrement noble visant à encourager et réaliser la coopération afin d'améliorer la vie des populations.

Nous estimons que le rapport du Secrétaire général et les dispositions du projet de résolution A/57/L.8, qui a été présenté aujourd'hui par la délégation du Brésil, reflètent les faits essentiels et les événements qui se sont déroulés durant l'Année internationale des volontaires.

Nous attachons une importance particulière aux mesures qui ont été prises au niveau national. Permettez-moi, à ce propos, de souligner la décision prise par le Gouvernement kirghize de créer un conseil de coordination nationale chargé de superviser l'adoption de la première loi sur les activités bénévoles.

Le Gouvernement kirghize, avec la participation des organisations internationales, continue, dans son oeuvre, d'accorder une grande importance à l'Année internationale des volontaires dans le cadre de la résolution de l'Assemblée générale. Parmi les nombreux projets qui ont été mis en oeuvre afin, notamment, d'améliorer le sort des réfugiés, il y a lieu de citer ceux concernant le rapatriement volontaire, la protection juridique, la prévention des conflits et la planification des interventions d'urgence. Le bilan de l'Année et la mise en oeuvre des projets entrepris ont permis de voir comment l'on pourrait continuer à développer le potentiel qu'offre le volontariat.

Dans ce contexte, le Gouvernement kirghize a entrepris, à titre prioritaire, des campagnes d'information et de promotion de même que des efforts au niveau local pour faire participer les citoyens à des activités bénévoles et permettre aux organisations non gouvernementales et autres d'exploiter avec succès le potentiel considérable du volontariat.

Nous sommes persuadés qu'il est plus nécessaire que jamais d'avoir recours au volontariat, vu les problèmes mondiaux que nous connaissons, comme la dégradation de l'environnement, la pauvreté, l'abus des drogues et le VIH/sida – autant de problèmes qui touchent de façon disproportionnée les groupes les plus vulnérables de la société. Nous notons également la tendance au développement des activités de la société civile.

Nous estimons que la coopération entre les gouvernements et le secteur privé permettra de développer encore davantage le volontariat. Nous sommes également convaincus que l'Année qui a pour objet d'accroître l'estime dont jouissent les volontaires, car le dialogue mené avec eux et l'aide et l'appui dont ils jouissent peuvent apporter une contribution considérable pour faire mieux prendre conscience des réalisations et du potentiel du volontariat. Des propositions peuvent être faites dans le but d'encourager un nombre toujours plus grand de personnes à participer et de garantir la disponibilité des

ressources nécessaires pour accroître l'efficacité du volontariat.

Il est important aussi de mettre l'accent, au niveau des organisations locales et internationales, sur l'importance du mouvement de volontariat et sur la manière dont il pourrait contribuer à résoudre les problèmes de la société. Il faut avant tout que de nouvelles organisations soient créées pour s'occuper de promouvoir les mouvements de volontariat et créer des conditions propices à la coopération afin de développer les services de volontariat au niveau local.

Au Kirghizistan, depuis plus de deux ans maintenant, un centre d'initiatives de volontariat s'emploie à renforcer le mouvement de volontariat. Au cours de l'année écoulée, ce centre a pu constater un intérêt accru de la part des organisations pour faire participer les volontaires à leurs activités. À cette occasion, la décision a été prise d'élaborer des normes homogènes concernant le travail des volontaires. Ces normes feront partie d'un système universel pour engager des volontaires dans différentes organisations et coordonner, superviser et évaluer leur travail.

Nous espérons que le projet de loi mentionné plus haut, qui deviendra le document réglementaire essentiel pour le volontariat et les organisations bénévoles du Kirghizistan, nous permettra d'organiser notre travail de manière plus professionnelle et de procéder à un échange d'expériences pour développer ce domaine.

M. Laurin (Canada) (*parle en anglais*) : Il fut un temps où le bénévolat était considéré comme une activité permettant aux nouveaux retraités d'occuper utilement leur temps, aux élèves du secondaire d'obtenir des crédits supplémentaires et à certains organismes de répondre temporairement aux urgences. Activité utile, il va de soi, mais sans grandes répercussions sociales ou retombées économiques.

Tous ceux qui défendaient encore ce point de vue ont dû être complètement confondus par le rapport exhaustif du Secrétaire général. En effet, ce rapport témoigne de l'énorme contribution des bénévoles, et ce non seulement en cas d'urgences, mais de manière constante. Les gouvernements et les sociétés du monde entier, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, ont besoin des bénévoles pour maintes raisons : premièrement, pour leur dévouement et leur capacité de réagir rapidement face à de nouveaux défis; deuxièmement, pour leur savoir-faire

et leur connaissance détaillée de la situation sur le terrain; et enfin, pour leurs compétences en tant que défenseurs des gens dans le besoin et pour leurs critiques positives de la politique gouvernementale.

Les répercussions sociales du bénévolat, que ce soit sur le plan macroéconomique ou sur celui des relations entre individus, revêtent une importance égale ou supérieure à celle de son incidence économique. Le bénévolat est aussi utile à ceux qui le pratiquent qu'à ceux qui en profitent. Dans bien des cas, il n'y a aucune distinction évidente entre les deux. Dans le meilleur des cas, le bénévolat consiste à participer pleinement au développement de la société qui lui a donné naissance. Nous encourageons tous les gouvernements à profiter de ce potentiel immense, en s'inspirant des « Recommandations relatives à l'appui au volontariat » annexées à la résolution que nous avons adoptée l'an dernier.

Je salue le précieux travail des Volontaires des Nations Unies, sous la direction de leur Coordinatrice exécutive Sharon Capeling-Alakija. Le Canada a été heureux de pouvoir contribuer à la réussite du site Web mondial consacré à l'Année internationale des volontaires lancé par les Volontaires des Nations Unies. Cet outil essentiel a aidé divers groupes bénévoles à former des réseaux nationaux, régionaux et internationaux, qui jouent maintenant un rôle utile en améliorant la coordination et en encourageant les groupes bénévoles à partager et à acquérir des connaissances.

Je félicite également le Brésil pour les efforts qu'il a déployés en vue de rehausser le profil de l'Année internationale des volontaires et les activités de suivi connexes. Le Canada est heureux de coparrainer le projet de résolution déposé par la délégation du Brésil à ce sujet.

Le bénévolat est une pratique bien ancrée au Canada, comme en témoigne notre vaste secteur bénévole, qui compte environ 180 000 organismes sans but lucratif (dont 80 000 sont des organismes de bienfaisance enregistrés) et des centaines de milliers de groupes bénévoles non constitués en société. En 2000, 6,5 millions de Canadiens ont consacré du temps à un organisme bénévole et 1,3 million de personnes ont occupé un emploi dans le secteur. Cette multitude d'organismes va des petits groupes communautaires aux grandes organisations-cadres nationales et comprend notamment des associations

communautaires, des associations d'entraide, des coalitions de défense, des banques d'alimentation, des refuges, des maisons de transition, des orchestres symphoniques et des clubs de sports locaux.

Parmi les activités organisées au Canada au cours de l'année, mentionnons la Journée mondiale du service des jeunes, la Semaine nationale de l'action bénévole, le Sommet national des jeunes sur le bénévolat, le Forum canadien sur le bénévolat, la publication des résultats de la seconde Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, l'Assemblée mondiale 2001 de CIVICUS et la Conférence internationale sur l'administration des volontaires. Toutes ces activités ont contribué à faire de l'Année internationale des volontaires un franc succès et à accroître dans le pays le profil et le concept du bénévolat.

(l'orateur poursuit en français)

Le 5 décembre 2001, alors que l'année tirait à sa fin, le Premier Ministre M. Chrétien a annoncé l'Initiative canadienne sur le bénévolat (ICB), qui constituera l'héritage de l'Année internationale des volontaires. Dotée d'un financement de 43 millions de dollars sur cinq ans, l'Initiative témoigne de la volonté du Gouvernement d'encourager et de favoriser le bénévolat et d'appuyer le secteur bénévole du Canada. L'ICB poursuit trois buts principaux : encourager les Canadiens à faire du bénévolat, améliorer la capacité des organisations à profiter de la contribution des bénévoles et enrichir l'expérience du bénévolat.

Également le 5 septembre 2001, le Premier Ministre a signé l'important accord entre le Gouvernement et le secteur bénévole, un plan qui guidera la relation entre le Gouvernement fédéral et le secteur bénévole.

Le Canada s'est également engagé à verser des fonds pour améliorer l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation ainsi que le Compte satellite pour les institutions à but non lucratif et le bénévolat. En octobre 2002, le Gouvernement a annoncé la nomination d'un Ministre responsable du secteur bénévole, qui veillera à ce que le Gouvernement respecte ses engagements en vertu de l'accord.

Avant de terminer cet exposé en saluant les contributions essentielles des bénévoles au développement de leur société, j'ai le plaisir

d'annoncer que le 5 décembre prochain, la sculpture offerte par le Canada à l'ONU pour marquer la fin de l'Année internationale des volontaires sera dévoilée à Bonn, au siège des Volontaires des Nations Unies.

Mme Grollová (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration faite aujourd'hui par le Danemark au nom de l'Union européenne. Tout comme les pays de l'Union européenne, les organes compétents de la République tchèque ont accordé une grande attention à l'Année internationale des volontaires proclamée par l'ONU en 2001. Notre but a été de sensibiliser le public aux idées et objectifs du bénévolat. À cette fin, un Comité national de coordination pour l'Année internationale des volontaires a été créé en République tchèque afin de concentrer les efforts sur les trois priorités suivantes : la promotion et la présentation de l'Année en République tchèque, l'appui à l'incorporation du terme « volontariat » dans la législation tchèque et la promotion des différents projets de bénévolat.

Des groupes de travail ont été constitués pour chacun de ces domaines, composés de membres du Comité de coordination nationale et d'autres experts invités. En 2001, toutes les tâches prioritaires ont été accomplies graduellement. Plusieurs conférences à participation internationale ont été organisées en 2001 en République tchèque au cours desquelles le contact avec des partenaires étrangers et l'échange d'expérience se sont avérés très utiles pour le public tchèque et les organisations de bénévoles et, nous l'espérons, pour leurs partenaires étrangers.

L'élément promotion est un aspect important du processus, sans lequel un programme de volontaires ne peut se développer efficacement. Les actions de volontariat ont été annoncées dans un certain nombre de quotidiens, de magazines et à la radio et à la télévision durant l'Année internationale. Les points de vue sur divers projets spécifiques ont été présentés dans les médias par les représentants d'organisations à but non lucratif participant aux activités bénévoles en République tchèque et à l'étranger. Il faut aussi signaler l'ouverture sur Internet d'un portail pour les volontaires. Cette base de données regroupant les programmes de volontariat disponibles a été inaugurée au cours de l'Année.

Les présentations publiques et les campagnes médiatiques pour soutenir les activités de volontariat

sont demeurées les principaux moyens utilisés par le Gouvernement tchèque pour diffuser les informations sur le potentiel du volontariat dans la société moderne, qui avait été grandement sous-estimé dans mon pays sous le régime communiste.

Le volontariat est un phénomène très sensible à l'institutionnalisation. La bonne volonté et le besoin d'être utile aux autres anime la décision d'un volontaire d'offrir ses efforts et son temps aux autres. Cette décision doit être prise volontairement. Toutefois, en raison de la nécessité de maintenir le caractère volontaire de ces activités et un niveau de responsabilité approprié de la part de tous les acteurs impliqués, nous avons pensé qu'il était bon de créer un cadre législatif pour de telles activités. À cette fin, au cours de l'Année internationale, la République tchèque a adopté une loi sur le volontariat. Cet instrument juridique a été élaboré par le Gouvernement en étroite coopération avec la société civile sur la base d'une analyse préalable sur le terrain et de la législation tchèque en vigueur concernant le volontariat. L'objectif de cette loi n'est pas de réglementer ou de limiter les formes existantes et très variées des services et activités bénévoles, mais de définir clairement leur mode de fonctionnement et les conditions dans lesquelles le Gouvernement peut les encourager.

Bien que l'Année internationale ait été couronnée de succès, une année ne suffit pas pour exercer une influence suffisante sur l'attitude du pays envers le bénévolat. Le Gouvernement tchèque a ainsi accordé l'attention nécessaire au suivi des activités de l'Année. Une loi sur le volontariat a été approuvée par le Parlement en avril 2002 et entrera en vigueur le 1er janvier 2003, réunissant ainsi les conditions juridiques fondamentales pour assurer un développement dynamique dans ce domaine. L'Administration prépare des mécanismes appropriés pour l'accréditation des organisations volontaires et les organisations à but non lucratif pourront ainsi obtenir des subventions du Gouvernement au soutien de leurs activités.

Durant l'Année internationale, le Gouvernement tchèque a aussi alloué des fonds au soutien de projets et de programmes de volontariat. Ces fonds ont été répartis selon les recommandations du Comité national de coordination, en tant que subventions spéciales accordées aux 23 meilleures organisations volontaires en activité en République tchèque. De plus, outre notre contribution annuelle au Fonds spécial de contributions

volontaires du Programme de Volontaires des Nations Unies, le Gouvernement tchèque a témoigné de son intérêt à travailler avec cet organisme en signant, fin 2001, un accord de plein financement. Cela permettra au Gouvernement de financer, par l'entremise du Programme de Volontaires des Nations Unies, l'engagement d'un nombre croissant de volontaires tchèques pour la réalisation de projets et programmes des Nations Unies à l'étranger.

Le Gouvernement tchèque apprécie le rapport du Secrétaire général consacré à l'Année internationale des volontaires : résultats et perspectives, et réaffirme sa disposition à participer activement aux activités futures de l'ONU dans le domaine du développement du volontariat et du volontariat au service du développement.

Pour terminer, je voudrais, depuis cette tribune et au nom du Gouvernement de la République tchèque, remercier les volontaires tchèques qui ont prouvé, durant les inondations de l'été dernier, qu'ils jouaient un rôle irremplaçable dans notre société, tout comme les volontaires du monde entier, pour leur courage, leur altruisme, leur solidarité et leur humanité.

Mme Garcia (Philippines) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur cet important point de notre ordre du jour relatif au développement social. Comme c'est la première fois que je m'exprime devant cet organe, je voudrais féliciter M. Kavan pour son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à tous les volontaires du monde entier pour la contribution qu'ils apportent aux causes sociales, économiques et culturelles des nations. Le rapport du Secrétaire général (document A/57/352) expose le travail inappréciable qu'ils ont accompli au service de leurs sociétés. Nous devons donc faire en sorte que cette initiative continue de porter ses fruits à l'avenir.

Lors du Sommet mondial pour le développement social, en 1995, nous nous sommes engagés à faire reculer la pauvreté, à promouvoir le plein emploi et à garantir l'intégration sociale. Nous avons renouvelé cette promesse à Genève, cinq ans plus tard, et nous nous sommes également engagés à accroître la mobilisation des ressources pour atteindre ces objectifs.

Nous reconnaissons qu'après la proclamation de l'Année internationale des volontaires, en 2001, le travail mené par les volontaires pour réaliser les programmes de développement économique et social des nations s'est accéléré. La Déclaration du Millénaire consolide d'ailleurs cet effort en encourageant les citoyens à contribuer à ces objectifs.

Ma délégation considère le volontariat comme un moyen par lequel les groupes vulnérables et ceux qui vivent en marge de nos sociétés, y compris les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles et d'autres groupes sociaux peuvent prendre part aux efforts sociaux, économiques et culturels d'un pays. Les volontaires constituent pour les pays une ressource encore inexploitée, et l'on estime que leur travail, une fois canalisé, peut représenter entre 8 et 15 % du produit national brut. Leur rôle dans la société est reconnu par la communauté internationale et nous félicitons l'Organisation d'avoir lancé un programme de Volontaires des Nations Unies dans 130 pays.

Le volontariat offre une possibilité de renforcer les moyens et les capacités de personnes venant de divers secteurs de la société à s'engager dans des activités qui sont à la fois bénéfiques pour elles-mêmes et pour leur communauté et leur pays.

Ma délégation estime qu'il est important que les jeunes aient la possibilité d'acquérir par le volontariat des compétences techniques qui leur permettent d'affronter la vie. Donner aux jeunes la possibilité d'influencer le processus de développement leur permet d'apporter une contribution inestimable aux objectifs économiques et sociaux de leur pays. Le sens de l'initiative et l'énergie des jeunes peuvent être canalisés à des fins plus productives qui bénéficieront à l'ensemble de la société, y compris pour la lutte contre la pauvreté.

Selon une enquête du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), la pauvreté et l'éclatement social sont les causes principales de la toxicomanie, qui est la plus fréquente dans les villes où les individus sont séparés de leur communauté. Les pays doivent donc faire bien comprendre aux jeunes les bienfaits sociaux du volontariat pour contrer les effets néfastes du cercle vicieux de la toxicomanie et de la pauvreté.

Par l'intermédiaire du volontariat, les personnes âgées se voient offrir la possibilité de continuer à contribuer à la société sans avoir à affronter la

structure d'un lieu de travail. Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adopté récemment, reconnaît que les personnes âgées peuvent apporter une contribution précieuse grâce aux activités de volontariat. Les Philippines appuient également la Déclaration de Macao sur le vieillissement pour la région Asie-Pacifique, qui met l'accent sur les contributions que les personnes âgées peuvent continuer d'apporter à la société. Elle insiste sur le rôle positif des personnes âgées qui peuvent continuer à participer, de manière productive et concrète, à leur communauté par le biais du volontariat.

Ma délégation pense que, grâce au volontariat, les pauvres peuvent aussi contribuer à la lutte contre la pauvreté. Faire participer les pauvres aux processus de prise de décisions qui les concernent permettra de les rendre davantage responsables de leurs actes.

Dans mon pays, les volontaires sont impliqués à différents niveaux de la conception des politiques. Lors de la phase de planification, ils prennent part à la préparation du plan de développement à moyen terme, grâce à des consultations entre les différents secteurs de la société dans les régions. Lors de la phase de mise en oeuvre, les volontaires des Philippines ont la possibilité de choisir les programmes qui sont à leur disposition grâce à ce que nous appelons des bureaux de volontaires. Ces bureaux permettent aussi de recruter régulièrement des volontaires. Pour dynamiser davantage le rôle des volontaires, la Chambre des représentants des Philippines a adopté récemment une résolution appuyant la poursuite des consultations sur le volontariat.

Le défi que la communauté internationale doit relever aujourd'hui est de tirer parti de l'élan de l'Année internationale des volontaires afin de continuer à dynamiser les jeunes, la population vieillissante et les autres secteurs vulnérables de la société par l'intermédiaire du volontariat. Le secteur privé et en particulier les médias doivent travailler en étroite coopération avec la société civile et les pouvoirs publics pour chercher des programmes et des moyens d'orienter le travail des volontaires vers les objectifs socioéconomiques de la société. Des approches plus novatrices doivent être élaborées pour accroître les possibilités offertes aux volontaires et les mobiliser en faveur de la mise en oeuvre des recommandations des conférences et des sommets internationaux.

En tant que membres de la communauté internationale, nous devons nous engager à créer un environnement favorable au volontariat afin qu'il prospère de par le monde.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : La promotion du développement social et l'amélioration des conditions de vie sont parmi les objectifs fondamentaux de toutes les sociétés. Si la responsabilité première de réaliser le développement social incombe aux gouvernements concernés, on ne peut exagérer l'importance que revêtent des efforts concertés de l'ensemble de la société à cette fin. Cela étant, intégrer le volontariat dans la formulation des politiques et la mise en oeuvre des programmes revêt une importance accrue.

Le rôle des volontaires a été officiellement reconnu lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a recommandé la promotion du volontariat dans le développement social. Elle a encouragé les gouvernements à mettre au point des stratégies et programmes complets visant à sensibiliser le public aux valeurs et aux possibilités qu'offre le volontariat. Les gouvernements avaient pour tâche d'encourager la création de conditions propices aux activités de volontariat, et le secteur privé devait, quant à lui, appuyer ces activités. Le volontariat a aussi continué de tenir une place importante dans les activités de l'ONU, en tant que phénomène intersectoriel précieux.

L'année 2001 a été proclamée Année internationale des volontaires. Cela a permis de valoriser davantage le rôle du volontariat pour répondre aux besoins socioéconomiques. Dans ce contexte, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général qui figure dans le document A/57/352. Nous lui présentons nos compliments pour ses idées sur le volontariat et sur le rôle que celui-ci peut jouer dans la réalisation d'un monde juste et équitable. Il est réconfortant de constater qu'une place accrue a été conférée au volontariat dans les efforts de développement de plusieurs États Membres. Nous nous félicitons également de la précieuse contribution des Volontaires des Nations Unies et de leur Coordonnatrice exécutive à la formulation des quatre objectifs de l'Année : renforcer la reconnaissance du volontariat, le faciliter, former des réseaux et encourager la promotion par le Gouvernement et les acteurs de la société civile.

Le volontariat au Pakistan trouve ses origines dans le mouvement pour l'indépendance. Dans les années quarante, alors que les musulmans luttèrent dans l'Inde britannique pour obtenir un territoire séparé et que l'on abordait la phase finale et cruciale de cette lutte, des milliers d'étudiants musulmans volontaires se sont regroupés au sein d'un réseau de militantisme politique pour diffuser le message de leur chef, Quaid-e-Azam Mohammed Ali Jinnah, dans le sous-continent de l'Asie du Sud. Puis, peu après la naissance du Pakistan, des milliers de volontaires ont aidé la toute nouvelle administration pakistanaise à réinsérer des millions de réfugiés en provenance de l'Inde. Depuis lors, le volontariat fait partie intégrante du développement socioéconomique du Pakistan.

À l'heure actuelle, le Pakistan met au point une nouvelle approche du développement. Les ressources traditionnelles sont insuffisantes pour répondre aux besoins du développement humain du pays. Il faut donc trouver d'autres sources de financement et de ressources humaines pour favoriser le développement. Nous nous rendons compte que le volontariat est susceptible de jouer un rôle clef pour soutenir l'action en faveur du développement humain au Pakistan. Aussi le Gouvernement a-t-il pris un certain nombre d'initiatives. La Commission nationale pour le développement humain qui a été créée en juin de l'an passé accompagnera les efforts qui sont déployés à la fois dans les secteurs privé et public en faveur du développement humain, et ce dans tous les districts du Pakistan. C'est la première initiative du genre dans notre pays.

Dans l'esprit de l'Année internationale des volontaires, la Commission nationale a mis sur pied un corps national de volontaires dans le cadre de son programme général. Ce corps fait appel aux talents et à la motivation des volontaires de base pour aider à atteindre les objectifs de développement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, le Pakistan est devenu le premier pays à avoir mis en place un fonds pour le développement humain en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le but de réduire la pauvreté et de réaliser le développement humain. Nous nous félicitons de l'intérêt constant que le PNUD accorde à ces efforts. Le Pakistan est également le premier pays qui a établi un partenariat entre les secteurs public et privé en faveur du développement humain suite à la Conférence

internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue cette année à Monterrey.

Nous avons à coeur de tirer profit de l'esprit bénévole et du potentiel de notre peuple, de façon organisée. Nous allons mobiliser les ressources globales et engager toutes les classes de la société à procéder à une véritable transformation. À l'origine, le Corps national des volontaires avait pour objectif de mobiliser 100 000 volontaires durant les trois premières années de son existence. Mais vu l'intérêt et l'enthousiasme de la population, ce chiffre pourrait dépasser la barre de 500 000 volontaires. Il s'agira de mobiliser à grande échelle la population locale et les expatriés. À cette fin, le Corps recrutera en ligne des volontaires pakistanais résidant à l'étranger. Par ailleurs, la Commission nationale met actuellement au point un système destiné à mettre en correspondance les aptitudes des volontaires et les besoins pour le fonctionnement de ses programmes.

Au Pakistan, nous nous sommes engagés à consolider davantage cet élan au sein de nos communautés et à faire de celles-ci les principaux moteurs de succès. Nous considérons le volontariat comme une passerelle qui rapproche différents segments de la société autour de l'objectif commun du développement humain.

En conclusion, nous nous félicitons de la présentation, par le Brésil, du projet de résolution relatif à cette question (A/57/L.8), projet de résolution dont le Pakistan est heureux de se porter coauteur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : En application de la résolution 49/2 de l'Assemblée générale en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mme Katevas de Sclabos (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en espagnol*) : L'intervention de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge porte, cette année, sur la question des volontaires et du volontariat. Nous aborderons également certaines de nos préoccupations fondamentales concernant la vulnérabilité particulière des populations vieillissantes, des personnes handicapées et de leurs familles. De plus, nous parlerons de la contribution que la jeunesse peut

apporter, et apporte déjà, en participant aux réseaux de volontaires du monde entier.

Un an s'est écoulé depuis la fin de l'Année internationale des volontaires. À notre avis, l'Année internationale a été un succès retentissant : moins pour ce qui est des réalisations sur le terrain – car il reste encore beaucoup à faire – qu'au regard de l'engagement qui a été renouvelé dans différents domaines. La Fédération internationale constate également que l'Année internationale des volontaires a donné un nouveau souffle à de nombreuses autres organisations à but non lucratif d'ampleur régionale, nationale et internationale, qui ont ainsi renouvelé leur engagement. Dans la déclaration que nous avons faite devant l'Assemblée générale il y a un an, au moment où se terminait l'Année internationale, nous avons prévu que les activités conjointement menées avec d'autres organisations partageant cet engagement allaient s'intensifier. J'ai l'honneur de pouvoir dire aujourd'hui que nous sommes pratiquement en mesure d'annoncer la naissance d'un nouveau partenariat digne d'intérêt, qui permettra de mobiliser une attention intense et soutenue à l'égard de questions décisives pour l'avenir du volontariat au début du nouveau millénaire.

Dans notre déclaration de l'année dernière, nous avons également mentionné notre collaboration avec l'Union interparlementaire (UIP). À plusieurs reprises, nous avons aussi parlé des relations fructueuses et stimulantes que nous entretenons avec le Programme des Volontaires des Nations Unies. Par ailleurs, nous avons noué une relation productive et rapprochée avec le forum international des chefs d'entreprise dans le contexte du volontariat. Aux côtés de la Fédération internationale, ces organisations constituent une vaste alliance de dirigeants, de particuliers et d'organisations qui affichent un esprit novateur et qui ont véritablement besoin de l'engagement permanent de volontaires. Nous comptons saisir toutes les occasions qui se présentent à nous pour conjuguer nos efforts en vue d'atteindre les objectifs qui ont amené l'Organisation des Nations Unies à proclamer 2001 Année internationale des volontaires.

La Fédération internationale nourrit l'espoir que cette association pourra se concrétiser dans un proche avenir. Lorsque cela sera chose acquise, une nouvelle possibilité nous sera offerte de formuler de nouveaux espoirs en ce qui concerne l'avenir du volontariat. La société civile, les entreprises, les législateurs de tous

les pays et la communauté internationale elle-même redoubleront d'efforts ensemble pour éliminer tous les obstacles qui se posent au développement du volontariat et pour trouver de nouveaux moyens d'encourager l'esprit du bénévole au plan local, national, régional et mondial.

Il existe dans le monde plusieurs millions d'organisations bénévoles à but non lucratif. Quoique la Fédération internationale et ses Sociétés membres – à savoir, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – constituent le réseau le plus important du monde, il est important de rendre hommage aux particuliers, y compris les personnes âgées, les enfants, les femmes et les hommes qui, avec abnégation, offrent leur concours au service des communautés où ils vivent.

Malheureusement, il ne fait aucun doute que du fait des pressions exercées sur les familles et les individus par le monde moderne et son environnement économique, il est devenu plus difficile aux personnes d'offrir leur temps avec la même générosité qu'auparavant. En même temps, il y a un nombre inquiétant de gouvernements qui ne semblent pas reconnaître l'importance que revêtent les volontaires pour le bien-être de leurs communautés.

Nous n'allons pas nous attarder sur les contributions des volontaires, car elles sont bien connues. Quelques exemples nous aideront indéniablement à jeter les bases d'initiatives que nous aimerions voir les gouvernements adopter. En République arabe syrienne, lorsque le barrage de Zeyoun a cédé, au début du mois de juin de cette année, les volontaires de la Société nationale du Croissant-Rouge ont joué un rôle capital dans la planification et la fourniture d'une assistance aux personnes sinistrées par ce désastre. Les volontaires sont arrivés sur le lieu de la catastrophe en l'espace de quelques heures et ont immédiatement apporté une aide matérielle et humaine des plus vitales aux villages. La Société du Croissant-Rouge arabe syrien et ses volontaires jouent un rôle important et bien défini pour préparer le pays aux catastrophes.

Dans mon propre pays, le Chili, la Société nationale de la Croix-Rouge compte 21 780 volontaires, dont 14 456 jeunes. Ces volontaires, et ceux de nombreuses autres organisations, ont joué traditionnellement un rôle clef en matière d'activités d'intervention lors de situations d'urgence ou de

catastrophes. La Société nationale de la Croix-Rouge chilienne apporte toujours son concours lorsque celui-ci est demandé, et travaille étroitement avec le Gouvernement et autres organisations associées. En réalité, au moment même où se produisait la catastrophe du barrage de Zeyoun en Syrie, plus de 2 500 volontaires appartenant à plus de 189 branches de la Croix-Rouge chilienne apportaient secours et assistance à quelque 12 000 victimes de fortes inondations. Ces cas sont des exemples typiques de la nécessité permanente qu'il y a de pouvoir compter sur le concours de volontaires bien préparés qui travaillent avec les organismes publics et d'autres organisations bénévoles à but non lucratif.

Dans le monde entier, les Sociétés nationales membres de la Fédération internationale mobilisent des volontaires pour lutter contre le VIH/sida et appuient les campagnes de lutte contre la stigmatisation, qui sont considérées par ceux qui travaillent dans ce domaine comme primordiales afin de relever le défi lancé par cette terrible pandémie.

Nous ne demandons pas aux gouvernements de créer des volontaires, ce qu'ils ne pourraient d'ailleurs pas faire. Néanmoins, les gouvernements peuvent, sans s'en rendre compte, créer des conditions telles qu'elles compliquent la tâche des communautés visant à créer leurs propres réseaux de volontaires. Nombreux sont les pays, y compris dans le monde développé, où les gouvernements n'ont pas compris que le volontariat est un concept délicat et sujet à des défis. Il faut créer un climat propice qui permette au volontariat de prospérer et de continuer d'offrir ses bienfaits considérables à la communauté. Nous demandons instamment aux gouvernements, et peut-être plus utilement avec le concours de leurs propres législateurs, chefs d'entreprises et organisations volontaires telles que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, de commencer un examen systématique du contexte actuel dans lequel le volontariat se développe dans leurs pays. Nous demandons instamment aux gouvernements d'inclure dans cet examen tous les aspects des législations et des règlements qui pourraient porter préjudice au développement et à la croissance du volontariat, y compris la législation fiscale, le droit du travail, les normes régissant la concurrence, la protection juridique des volontaires et les lois qui encouragent la formation.

La Fédération internationale prend toutes ces questions très au sérieux. La prochaine occasion au

cours de laquelle toutes nos Sociétés nationales pourront examiner ces thèmes directement avec leurs gouvernements en vue d'évoquer tous les aspects que je viens de mentionner sera en décembre 2003, lors de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. S'agissant de l'un des points de l'ordre du jour de la conférence, les gouvernements et les sociétés nationales – à savoir les participants aux conférences internationales du

mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – examineront la manière dont les engagements pris lors de la dernière Conférence internationale, tenue en décembre 1999, se sont concrétisés. Plusieurs de ces engagements s'appliquent au bénévolat. Dans l'Objectif final 3.3 du Plan d'action international adopté par la Conférence, les États ont déclaré qu'ils passeraient en revue la législation, et lorsque cela s'avérerait nécessaire, promulgueraient des normes et les actualiseraient aux fins de faciliter le travail efficace des organisations bénévoles compétentes.

Cet engagement est en fait au coeur du message principal d'aujourd'hui, un an après l'Année internationale des volontaires. C'est un élément central du travail que nous mèneront à bien avec nos associés. C'est également la teneur du message que la Fédération internationale, conjointement avec nos collègues et avec le Programme des Volontaires des Nations Unies, vient de communiquer à la dix-septième Conférence mondiale sur le Volontariat, organisée par

l'International Association for Volunteer Effort (IAVE) à Séoul du 11 au 15 novembre 2002.

Nombreuses sont les réalisations menées aujourd'hui dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle nous exhortons les gouvernements à unir leurs efforts et à reprendre à leur compte notre détermination en vue de créer un climat propice au volontariat, dans tous les pays, et dans le monde entier.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : On m'a fait savoir qu'une erreur dans la version espagnole du Journal d'aujourd'hui indiquait que ce point allait être examiné cet après-midi, au lieu de ce matin. De la sorte, comme je peux le vérifier dans la Salle d'ailleurs, la plupart des délégations hispanophones, à quelques exceptions près, sont absentes. La plupart d'entre elles étaient au nombre des coauteurs du projet de résolution. Dans ces conditions, l'Assemblée générale se prononcera sur le projet de résolution A/57/L.8 cet après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 13 heures.